

Bréhat *murmure*

La démocratie est, en profondeur, l'organisation de la diversité Edgar Morin

N° 6 juin 2018

NOTRE DOSSIER Tourisme et Culture

pages 3 à 8

Le tourisme et la culture à Bréhat,
L'Office du tourisme, l'interview de la présidente
Notre Histoire à partager
Bréhat expliqué aux touristes
Le mécénat, un atout pour le patrimoine
Un festival à Bréhat ?
Les chemins de l'île

Notre choix est de communiquer page 2

Le PLU, un zonage à discuter pages 11 à 16

Les ordures ménagères, nos réflexions pages 18 à 23

Le programme de l'été et de
l'automne pages 24 et 25

L'habitat participatif, un projet
d'avenir page 17

Polystyrène en souffrance ! page 26

Bréhat île propre page 26

Et nos rubriques permanentes

Cela se murmure

Murmure humour

Murmure d'autrefois

Nos associations ont du talent

Le portrait

La photo qui murmure

Nos informations

Notre choix est de communiquer

Danouchka Prigent et Henri Simon, conseillers municipaux

Quand nous avons lancé Bréhat Murmure en novembre 2016, le premier numéro comportait 8 pages. Nous nous demandions comment nous pourrions alimenter un numéro par trimestre avec autant de pages. Nous nous sommes lourdement trompés. 8 pages n'étaient tout simplement pas suffisant, il en fallait beaucoup plus. Ce numéro 6 comporte 32 pages et nous avons dû renoncer à beaucoup d'articles. (Ils seront diffusés dans d'autres numéros). C'est un journal très dense. Il ne nous sera pas possible d'aller au-delà en termes de pages car les coûts d'impression sont importants.

D'ailleurs n'hésitez pas à nous aider ; vous pourrez le faire en venant à notre stand qui se tiendra le 18 août sur la place du Bourg. (Débats, boissons et crêpes)



Danouchka Prigent et Henri Simon

L'évolution de notre journal montre que de nombreuses informations méritent d'être diffusées à Bréhat et aussi que les débats sont nécessaires. Or sans organe de communication ils ne peuvent avoir lieu. La municipalité a décidé de communiquer au minimum et de cultiver le secret. C'est sa volonté que, bien évidemment, nous ne partageons pas. Notre choix, au contraire, est de communiquer le plus possible. Cela est indispensable pour alimenter notre démocratie communale.

Car à l'heure actuelle il y a au moins deux thèmes qui devraient être soumis aux débats démocratiques car tous les habitants de Bréhat sont concernés.

Le premier, le plus important, c'est l'élaboration du PLU. Au lieu d'en faire un outil pour organiser un véritable débat entre les habitants pour trouver les solutions pertinentes pour construire l'avenir de notre commune, la municipalité fait tout pour que ce débat n'ait pas lieu et cultive le secret. Elle refuse de diffuser les documents qui accompagnent son élaboration en prétextant qu'il ne s'agit que de documents préparatoires.

Nous ne pouvons que le regretter.

Mais dans ce cas il ne faut pas s'étonner que lors de la présentation publique du PLU qui a eu lieu le 25 mai dernier, pas une personne n'est sortie satisfaite de cette réunion. Et pour cause, le projet de PLU est totalement bloquant et ne donne aucune perspective d'avenir à notre commune. Dans ce numéro nous analysons les points les plus problématiques et nous vous proposons de participer activement à la phase de l'enquête publique qui devrait avoir lieu à l'automne.

Le second thème est le projet de la municipalité pour la gestion des ordures ménagères (OM). Nous avons dit dans le dernier numéro, que ce projet, situé à côté de la déchetterie, posait de gros problèmes juridiques et humains. Comme le PLU il a été élaboré dans le plus grand secret. Aucune réunion publique n'a été organisée. Dans ce numéro, nous faisons le pari inverse et nous soumettons à votre réflexion, trois scénarios de gestion des OM élaborés par des personnes qui ont une certaine compétence en la matière. Ces trois scénarios sont très différents sans être incompatibles. Ils nous montrent, qu'avec quelques idées simples, on peut faire avancer ce dossier vers une solution pérenne qui ne soit pas forcément très onéreuse. Il nous faut sortir de la situation actuelle qui est extrêmement pénalisante, notamment, pour nos agents communaux et pour l'environnement.

Et ce n'est sûrement pas le projet de la municipalité qui apportera la solution.

Dans ce numéro, nous vous proposons également un dossier exposant des idées pour concilier harmonieusement le tourisme et la culture. Evidemment nous n'avons pas la prétention de vider le sujet.

Enfin vous trouverez vos rubriques habituelles. Nous en avons rajouté une « Nos associations ont du talent ». Elle donne des informations sur les activités passées de celles-ci avec beaucoup de photos.

Evidemment vous trouverez aussi le programme des activités de l'été et de l'automne.

Le prochain numéro, le n°7, paraîtra au courant du mois d'octobre. En attendant bonne lecture et bon été.

Le tourisme et la culture à Bréhat

Danouchka Prigent et Henri Simon, conseillers municipaux

Il est possible de développer un tourisme de qualité à Bréhat fondé sur l'art et la culture.

La culture et le tourisme est un mariage simple et évident à Bréhat.

Dès la fin du XIX^{ème} siècle notre île a généré un flux touristique important. Mais les touristes étaient des gens aisés ou bien des artistes. Une véritable colonie d'artistes s'installe d'ailleurs sur notre île à cette époque. L'intérêt pour les artistes ne s'est jamais démenti.

Bréhat a inspiré de nombreux peintres : Chagall, Matisse, Foujita, Seevagen et bien d'autres encore.

Des écrivains aussi se sont laissé bercer par la beauté bréhatine : Renan, Haraucourt, Orsenna, Guillaume et la liste n'est pas exhaustive.

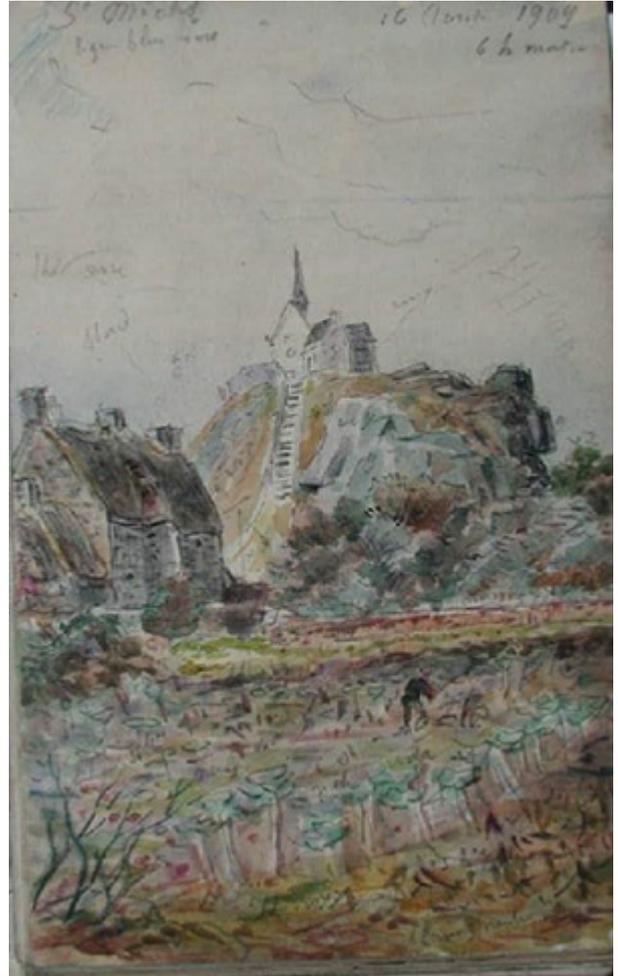
Aujourd'hui le tourisme est devenu un tourisme de masse avec tout les inconvénients que cela entraîne pour ceux qui y habitent ou ceux qui y disposent d'une résidence secondaire. Bien sur, le tourisme est une source de revenu importante pour de nombreux bréhatins.

Mais on pourrait se demander si au-delà de ce tourisme de masse il n'y aurait pas la possibilité de développer un tourisme d'une plus grande qualité qui exploite la vocation culturelle de notre île. Dans ce dossier, qui est consacré au tourisme et à la culture, nous avons essayé de réfléchir à ce que pourrait être un tourisme plus culturel, branché sur l'histoire de notre île, la découverte du patrimoine architectural, l'utilisation de chemins mieux entretenus et bien d'autres choses encore. Cette alliance entre l'art et le tourisme aurait un effet très certainement bénéfique en échangeant un peu le tourisme de masse pour un tourisme plus culturel, plus axé sur les trésors architecturaux, naturels, historiques que cache notre île. Dans cette logique, il nous a paru intéressant de solliciter la présidente de l'office du tourisme qui a forcément une idée sur la question.

Une autre réflexion nous conduira à se demander si l'Histoire de Bréhat ne mérite pas d'être partagée.

Dans le même registre nous avons constaté qu'aucun site intéressant n'était expliqué aux touristes. Il sera peut être profitable d'investir dans quelques panneaux qui pourraient faire cela de façon pédagogique.

Concernant le patrimoine architectural la problématique se décline autour de son entretien et du coût généré pour la collectivité. Des propositions peuvent être faites pour assurer cet entretien sans forcément alourdir les finances



Louis Marie Faudack, Chapelle Saint Michel, 1909

déjà fragiles de notre commune. Enfin on ne pouvait éviter de parler des chemins qui sillonnent notre île. Comme on le constate souvent, ils ne sont pas bien entretenus et demanderaient de faire un effort important pour qu'ils retrouvent une qualité qui leur fait défaut. D'autres communes l'ont fait pourquoi pas nous. Enfin nous reprenons l'idée d'un festival bréhatin, une idée à creuser.

Par ces quelques sujets nous n'avons pas la prétention d'épuiser le thème.

De toute façon, nous y reviendrons dans d'autres numéros de Bréhat Murmure.

L'office du tourisme: un acteur incontournable

Interview de la présidente : Pierrette Dubreil

Bréhat Murmure : Quelle est l'organisation de l'office du tourisme ?

L'Office du tourisme : L'office fonctionne avec une permanente qui a un contrat de travail de 26h30 / semaine. Son temps de travail est annualisé, elle fait plus d'heures en été et moins en hiver.

Elle est assistée par une saisonnière de juillet à mi septembre et lorsque nous le pouvons par une stagiaire en dernière année de Licence tourisme de l'université de Saint-Brieuc.

Elle est remplacée pendant ses congés soit par la saisonnière soit par une bénévole.

BM : Combien comptez-vous de bénévoles ?

L'office du tourisme : Nous sommes 10 bénévoles sur le papier, actifs 5 seulement et en été 3 ou 4. Avec ce nombre de bénévoles nous avons du mal à remplir toutes les missions de l'office. Mais nous y mettons toute notre bonne volonté.

BM : Le local que vous utilisez aujourd'hui n'est absolument pas adapté. Dans combien de temps pensez vous déménager ?

L'Office du tourisme : Le local appartient à la mairie. Il n'est pas adapté c'est sûr, mais nous ne savons pas quand nous déménagerons

La question est posée régulièrement en Mairie. Mais pour l'instant elle ne nous propose rien.

Le nouveau local devra comprendre deux pièces distinctes 1 pour l'accueil touristique et 1 pour le traitement administratif, être en rez-de-chaussée avec accès handicapés

BM : Quels sont vos objectifs prioritaires ?

L'Office du tourisme : Externaliser la paie et la compta car cela devient de plus en plus compliqué. Nous pensons également développer de nouveaux produits à forte valeur ajoutée du style organisation de séjour avec visite. Cela permettrait de faire évoluer le salaire de la permanente et d'envisager l'emploi d'une autre Salariée avec un BTS tourisme. Mais cela reste très compliqué.

BM : Estimez-vous suffisante l'aide apporté par la commune ?

L'Office du tourisme : Oui cette année rien à dire, le salaire de la permanente a été pérennisé et la mairie nous soutient dans le remplacement de matériel, le seul point noir est le local.



Pierrette Dubreil

BM : Les parcours de randonnée sur Bréhat sont très mal indiqués. Ne serait-il pas possible de faire mieux ?

L'Office du tourisme : Ce sujet a déjà été abordé avec la Mairie, des études ont été faites mais le coût d'une bonne signalisation s'avère très élevé. Le faire faire par des bénévoles serait une solution mais nous n'en avons pas les moyens.

BM : Pensez vous qu'il serait possible d'organiser un événement dans le style du festival des insulaire, régulièrement à Bréhat? Si oui, En avez-vous les moyens ?

L'Office du tourisme : Nous en avons parlé après le festival, c'est une idée qui fait son chemin, pas tous les ans mais tous les deux ans, mais il faudrait fidéliser des bénévoles. Les moyens nous ne les aurons pas seuls, une subvention peut être demandée pour une manifestation particulière. Ce sera forcément une manifestation inter-associations.

BM : Pourquoi n'existe-t-il pas de musée ou d'écomusée pour raconter l'histoire de Bréhat ?

L'Office du tourisme : Il faut un local pour cela et des bénévoles pour le faire fonctionner. Il pourrait y avoir un musée ou un écomusée doublé d'une ferme pédagogique. Il faut que l'histoire soit mise en scène.

Mais cela demande une forte volonté politique.

Notre Histoire à partager

Danouchka Prigent, conseiller municipal

Notre Histoire est méconnue et peu partagée. Il faudrait fédérer toutes les initiatives qui se sont développées au cours des dernières années autour d'un petit musée.

Des traces d'occupations de Bréhat remontent au néolithique. L'histoire de l'île est donc ancienne et riche, elle fait partie de notre patrimoine et mérite que l'on s'y intéresse de façon approfondie.

Marc Bloch (1886-1944), un grand historien français, disait : « *L'ignorance du passé ne se borne pas à nuire à la connaissance du présent : elle compromet, dans le présent, l'action même.* ».

Cela doit nous faire réfléchir.

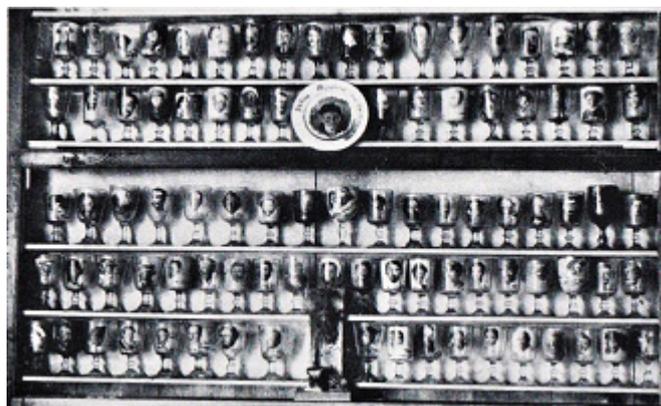
Pour autant, rien n'est fait actuellement pour mettre en valeur notre histoire et notre mémoire communale.

Il est vrai qu'il existe des initiatives privées extrêmement intéressantes :

Tout d'abord il existe le blog de notre ami Eugène Prigent <http://locoven.over-blog.com>. Ce blog est foisonnant et met en scène, sous forme de touches, des facettes de l'histoire des Hommes qui composent l'Histoire de notre commune. Ce blog permet à Eugène de rédiger dans chaque numéro « murmure d'autrefois » qui évoque un point de l'histoire de notre île.

Ensuite, saluons le site de Jean Luc Le Pache <http://www.musee-virtuel-brehat.fr> dont la politique muséale est, pour les peintres, de « présenter les œuvres de peintres décédés et représentant l'archipel de Bréhat » et, pour les cartes postales, de présenter celles « représentant l'archipel de Bréhat, ses habitants, la vie à Bréhat et les prolongements en mer et sur le continent de la vie insulaire ». Sur ce site nous assistons à une représentation de notre île par des artistes peintres ou photographes qui nous donnent des éléments précieux sur les sites et leur histoire.

Enfin il faut citer aussi l'association « Bateau en bois » présidée par Goulwen Simon dont le but est de récupérer les anciennes vedettes en bois qui assuraient la liaison maritime de l'île avec le continent. La première acquisition est la « Paimpolaise » construite en 1961. En cela cette association réhabilite un pan de l'histoire bréhatine.



Les décapités de Bréhat

On ne peut terminer cette liste sans citer l'association la Kidèch' qui organise à l'occasion des journées du patrimoine, le 15 et le 16 septembre 2018 un « musée éphémère ». Ce musée doit mettre en scène le patrimoine notamment historique de notre commune.

Au delà de ces initiatives de nombreux ouvrages ont été écrits sur l'histoire de Bréhat. Toutes et tous apportent à leur manière une contribution essentielle à la connaissance de l'histoire de Bréhat.

Ces approches dispersées gagneraient à être fédérées, elles pourraient être structurées autour d'un projet plus global qui aurait comme objet la recherche et la représentation de l'histoire de notre île.

Deux idées pourraient être creusées :

La première idée serait la création d'un véritable musée bréhatin. Ce type de musée existe dans d'autres îles, comme Ouessant ou Groix même s'il est vrai que ces musées sont importants. Il n'est pas sur que nous ayons les moyens d'arriver à ce niveau. Cependant nous pensons qu'une dynamique pourrait être créée en associant la mairie, l'office du tourisme et d'autres acteurs locaux. Bien sur il

NOTRE DOSSIER

faudrait trouver un local, ce qui ne sera pas chose aisée. De même il faudrait pouvoir mobiliser des bénévoles, les acteurs économiques et les particuliers désireux de transmettre et de mettre en valeur leur histoire, celle de leurs parents et grands-parents. Enfin il faudra constituer une collection d'objets typiques de l'histoire bréhatine (photos, bateaux, costumes traditionnels, outils agricoles et de pêche, objets de la vie courante...).

Une seconde idée serait de développer une ferme pédagogique adossée à une véritable exploitation agricole avec pour objectif de montrer le travail au sein d'une ferme à Bréhat aujourd'hui en rappelant celui d'hier.

Ces deux options ne sont pas incompatibles, elles participeraient à la connaissance de notre Histoire, en assureraient sa représentation et offriraient au visiteur une approche culturelle de notre île.

Bréhat expliqué aux touristes.

Jean-Michel Corre, guide touristique

Quelques panneaux explicatifs et Bréhat devient un livre ouvert et passionnant

Bréhat, un parc d'attraction ? Avec cette question un peu provocatrice, je profite de l'opportunité qui m'est donnée d'écrire dans ce journal pour évoquer un paradoxe que j'ai du mal à comprendre: d'un côté, un discours, entendu à de nombreuses reprises qui consiste à dire, pour le résumer en quelques mots «*les touristes consomment Bréhat et s'en vont*», et de l'autre côté, le fait qu'il n'existe sur l'île rien qui puisse changer cela.

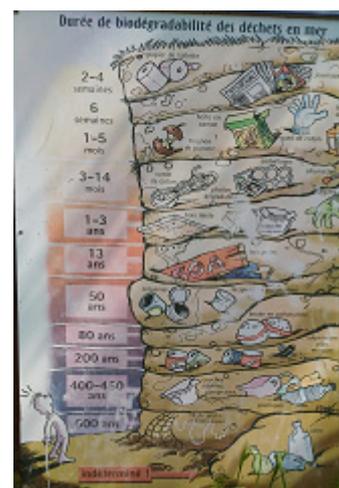
Depuis longtemps j'ai en tête un petit test que j'aimerais mettre en place: apostropher les visiteurs d'un jour avant qu'ils ne montent dans le bateau du retour, en leur posant une seule et unique question: «*Madame, Monsieur, vous venez de visiter l'Île-de-Bréhat, êtes-vous au courant qu'il s'agit du 1^{er} site classé en France?*». Sans avoir fait le test, il est très facile, pour tous ceux qui ont déjà évoqué ceci avec des touristes, de deviner qu'on serait à 80-90% de personnes qui répondraient par la négative. On peut me répondre qu'il existe un panneau pour expliquer cela, et qu'ils n'ont qu'à ouvrir les yeux en marchant. Je pourrai alors répondre que la plaque évoquant tout ceci n'est peut-être pas placée de manière à être vue. Mais qu'importe, ça n'est qu'un exemple.

On peut s'en donner d'autres rapidement:

Combien de touristes comprennent pourquoi la Chapelle St Michel est en blanc avec des tuiles oranges?

Quand ils passent dessus, combien se rendent compte que «*c'est ça, le Pont Vauban*»?

Ce que j'essaie de dire c'est que j'ai le sentiment que les visiteurs de l'île sont livrés à eux-mêmes quand ils



Deux types d'affiches présentes à Bréhat ; D'autres pourraient être installées pour présenter les sites intéressants

viennent à Bréhat. Dans cette masse incroyable, il est sans doute vrai que certains viennent faire leur balade, profitent des paysages, et repartent aussi vite qu'ils sont arrivés. Mais c'est une grave erreur de penser que tous agissent comme cela. Il y a dans les visiteurs de Bréhat, énormément de gens qui aimeraient connaître et comprendre cette île, son histoire, et la vie de ses habitants. Pour en capter quelques-uns par le biais des balades guidées, je me suis rendu compte en discutant avec eux que beaucoup regrettent le trop peu d'informations mises à leur disposition.

Bréhat a une Histoire incroyablement riche. Les bréhatins doivent en être fiers, et doivent se rendre compte qu'elle intéresse les gens qui viennent se

NOTRE DOSSIER

promener ici. Se tourner vers les gens, leur donner des informations, permettrait d'estomper ce sentiment désagréable parfois éprouvé d'être «pris pour Disneyland». Bréhat n'est pas un parc d'attraction. Et si certains ne s'en rendent pas compte d'eux-mêmes, alors il faut «aller vers eux» pour leur ouvrir les yeux. Alors après, vient la question du comment. Je suis sûr que beaucoup ont des idées, j'aimerais en évoquer une.

De nombreux sites sur l'île mériteraient d'avoir leur Histoire expliquée. Comme il me semble difficile de poster une personne tous les jours de l'année sur chacun de ces lieux, ne pourrait-on pas envisager d'installer des panneaux afin d'assurer cette mission pédagogique et culturelle? Cela s'est fait ailleurs, pourquoi pas à Bréhat? Et qu'on ne réponde pas que c'est compliqué de le faire. Il existe aujourd'hui énormément de modèles de panneaux de ce genre, en bois notamment, se fondant parfaitement dans le décor. Ne partons pas non plus dans l'excès de dire «il va y avoir des panneaux partout, devant chaque maison!». Non, j'évoque simplement l'idée

de 10-12-15 panneaux, sur des lieux dont on sait qu'ils intéressent les visiteurs. Il faut mettre en valeur le patrimoine de Bréhat.

Permettre aux gens de se rendre compte de la richesse de ce patrimoine, c'est leur donner envie de s'y intéresser et de le protéger.

Je finirai par un dernier exemple: Marie-Perrine Durand, nommée gardienne du Phare du Rosedo en 1888 (puis du Phare du Paon pendant près de 40 ans) a semble-t-il été la première femme gardienne de phare en France. Epouse d'un gardien de phare, mère de deux gardiennes de phare, elle a aussi formé de nombreuses femmes à ce métier, à une époque où il était pourtant considéré comme «un métier d'hommes». Ne serait-il pas normal qu'au moins un des deux phares de l'île porte une plaque à son nom? Mettre en valeur ce qui mérite de l'être, et rendre hommage à ceux qui ont fait l'Histoire de Bréhat, c'est aussi comme cela que Bréhat ouvrira l'œil et l'intérêt de ses visiteurs, et leur rappellera, si besoin, que ce qui existe ici est vrai.

Un festival à Bréhat ?

Nous avons tous encore en mémoire le grand succès du festival des insulaires à Bréhat en septembre dernier. Il a mobilisé de nombreux bénévoles et a créé une véritable émulation entre les bréhatins, les résidents permanents et secondaires. L'idée serait de créer un tel événement sur un thème à définir. Bien sur un festival par an serait un peu beaucoup. Mais tous les deux ans pourquoi pas. Il serait même pertinent de choisir l'année où le festival du chant marin n'est pas organisé à Paimpol. Ainsi une année serait organisé le festival à Paimpol et l'année suivante celui de Bréhat.

La question est : quel thème choisir ?

La chose n'est pas évidente.

Il existe un salon du livre insulaire à Ouessant (du 23 au 26 août 2018). Pourquoi pas un salon du verre à Bréhat? (nous avons deux verriers et une belle citadelle et une tradition est entrain de naître).

D'autres thèmes sont possibles.

Un festival de musique lyrique? de musique classique? Un grand marché bio?

Trouvons l'idée...Car ce projet marie parfaitement la culture et le tourisme à Bréhat....

**UN FESTIVAL A
BREHAT ?**



TROUVONS L'IDEE !!!

Le mécénat, un atout pour le patrimoine,

Henri Simon conseiller municipal

**L'entretien du patrimoine représente un coût important pour la commune.
Une solution serait de faire appel au mécénat.**

Associer le tourisme à la culture, c'est s'intéresser, notamment, au patrimoine architectural de notre commune. Nous disposons de plusieurs bâtiments qui attirent les curieux tels que les bâtiments culturels que sont l'église et les chapelles de Keranroux et Saint-Michel auxquels on peut ajouter la ruine de Saint Riom, les phares du Paon et du Rosédo, les moulins et en particulier celui du Birlot, la Citadelle...

L'entretien de ces bâtiments et des accès aux différents sites coûte cher et dépasse souvent les capacités financières de notre commune.

Le phare du Paon est un bel exemple de cette problématique.

Comme tout le monde le sait le passe-pied du Phare a été sévèrement détérioré par la tempête de février 2014. Dans le numéro 3 de Bréhat Murmure nous avons souligné le piteux état de l'accès à ce site emblématique de notre île.

Une partie de la réparation incombait à la société des Phares et Balises. Au courant du mois de mars dernier cet organisme a enfin exécuté quelques travaux notamment en dégagant les restes du passe-pied et en aménageant un escalier pour accéder à la terrasse du bâtiment.

Mais comme on le voit sur la photo ci-joint le chemin accédant à l'escalier n'a été que très sommairement reconstitué. Il semble évident que ce chemin, tel qu'il est refait, ne résistera pas à la prochaine tempête.

La société des Phares et Balises estime, à raison, que la reconstruction du chemin relève de la compétence de notre commune.

Des frais supplémentaires sont donc à prévoir. Mais certains élus estiment que la commune n'a pas les moyens de financer la réhabilitation de l'accès.

La question peut être débattue. Si jamais le montant des travaux était en effet supérieur à la capacité de financement, faut-il ne rien faire pour autant?

Nous pouvons admettre que la commune ne soit pas capable de financer ces travaux, il reste cependant une dernière hypothèse qui nous paraît fertile et qui, manifestement, n'a jamais été envisagée par la municipalité.

Il s'agit du recours au mécénat, ou plus généralement à la générosité du public.

Le mécénat dans les collectivités territoriales est encore peu développé. Mais la rigueur budgétaire amène celles-ci à y avoir recours de plus en plus fréquemment.



Le phare du Paon

De 100 000 à 3,3 millions d'euros, c'est la fourchette des montants que les collectivités, interrogées par le cabinet-conseil Ernst & Young, ont d'ores et déjà collectés, d'après l'étude publiée le 29 septembre 2014 sur le sujet du mécénat dans les collectivités territoriales. La part moyenne du budget d'un projet que les collectivités cherchent à financer en mécénat était de 10 % en 2016. Selon ce cabinet le donateur particulier et l'entreprise mécène sont prêts à contribuer aux projets publics sous conditions de transparence, de bonne gestion, de clarté d'affectation et d'attractivité. Dans ce cas, 74 % des français accueillent favorablement ce type de mécénat.

Bréhat en vaut la peine.

Pourquoi ne pas solliciter le mécénat pour la réfection du chemin accédant au phare du Paon ?

D'autres projets pourraient être financés en partie de cette façon. Nous sommes persuadés que de nombreuses personnes ou entreprises seraient prêtes à participer pour préserver et valoriser le patrimoine de notre île.

Les chemins de l'île

François-Yves Le Thomas

L'entretien des chemins de l'île devrait être une priorité pour la municipalité

Lorsqu'on parle de Bréhat, on évoque tout de suite le charme des sentiers de l'île, que l'on parcourt en admirant la faune et la flore qui en parsèment et en peuplent les abords.

Mais hélas! Aujourd'hui ils ont bien triste mine ces sentiers dont nous avons été si fiers et que nous avons vantés partout, dans les brochures et les guides, à la télévision ... défoncés, ravinés, ils ne sont pas beaux à voir...

Pourtant il existe des mesures concrètes, de simple bon sens et faciles à mettre en œuvre, dont nous proposons ici quelques exemples.

Il y a plus de cent ans, Edmond Haraucourt, choqué de voir des entrepreneurs spolier les paysages en entamant les rochers de l'île, lança une campagne de presse, bientôt relayée par le Préfet, avant d'aider à la rédaction d'une proposition de loi. C'est à cette saine colère que l'on doit le classement de l'île de Bréhat, grâce à la loi du 13 juillet 1907 qui en fit le 1^o site officiellement classé comme « naturel protégé ». Une plaque nous le rappelle dans la côte du Pors-clos.

Qu'avons-nous appris depuis? En 2018, les sentiers des douaniers, les chemins côtiers sont dans un état lamentable et présentent un pitoyable aspect d'abandon. Le chemin menant au phare du Paon (ou Penn) est complètement défoncé, raviné, ensablé, sans plus aucune trace de végétation. Les guérites des douaniers, précieux éléments du patrimoine bâti de l'île, ni protégées, ni mises en valeur, servent de latrines.

Comment peut-on se contenter de ne rien faire en s'excusant du fait que l'île accueille près de 300 000 visiteurs chaque année et que près du tiers d'entre eux se rend au Paon ?

Ces touristes vont et viennent... ils marchent, courent, gambadent, piétinent... En plus de cette surconsommation de l'espace, d'autres évolutions techniques participent à aggraver la situation. Des vélos auxquels sont accrochées des carrioles permettent d'atteindre les grèves du Groa, des vélos à assistance électrique apportent plus de facilités pour parcourir les ultimes mètres vers le Paon, ou de grimper jusqu'aux abords de la Chaise de Renan... et le sentier des douaniers menant du Groa à la Chaise de Renan est aujourd'hui complètement effondré, sans que l'érosion maritime en soit la cause unique et principale.

Cherchons l'erreur!

La municipalité a installé, par acquit de conscience, des barrières et des parkings à vélos qui dissuadent peu de les contourner les multiples indisciplinés aux comportements inciviques.

La proposition du Conservatoire du littoral n'ayant pas été retenue, il est urgent d'envisager d'autres solutions.

Cela pourrait être tout d'abord de canaliser les piétons sur des sentiers balisés, en leur déconseillant (voire interdisant)



Un chemin à Perros-Guirec (un exemple à suivre ?)



Un chemin à Bréhat

l'usage de ces bâtons de marche à embouts pointus, qui arrachent la terre et les végétaux.

Autre moyen pour reconquérir nos sentiers: les replanter avec de la végétation sauvage, et dériver la circulation sur d'autres chemins, le temps que la régénération s'opère. Il ne s'agit pas seulement de déplacer le problème comme on fait aujourd'hui en traçant un nouveau chemin à côté du premier, devenu impraticable.

Il faut aussi développer un aspect pédagogique pour encadrer ces actions et en faciliter la réussite:

Diffuser largement les messages de protection de la nature. Les vedettes de Bréhat ont déjà un message inscrit sur leurs dépliants; peut-être pourrait-on le rappeler oralement aux visiteurs à chaque passage? Développer les opérations de sensibilisation à l'office de tourisme...

Embaucher des SVT, ou des jeunes associatifs qui expliqueraient sur les sites concernés, les raisons des consignes et participeraient à les faire respecter.

Et si l'ensemble de ces interventions ne suffit pas, ne pas hésiter à associer les forces de l'ordre municipales à la mise en œuvre de sanctions à l'encontre des contrevenants les plus récalcitrants.

Il nous faut tous œuvrer dans le même sens pour que cette île, qui est notre bien commun, préserve ses atouts pour aujourd'hui et les années futures : une nature protégée à laquelle l'homme doit savoir s'adapter et non le contraire.

Nos associations ont du talent

Le Comité des fêtes

Le 10 mars 2018
La soirée carnaval



Le 7 avril 2018
L'après midi loto



La Kidech'

Le 27 mai 2018
Le Bal à maman



Les amis de Kreiz ar Mor

Le 26 mai 2018
Les 40 ans de la maison de retraite



Le PLU

Un zonage à discuter

Danouchka Prigent et Henri Simon, conseillers municipaux

Dans le précédent numéro de Bréhat Murmure nous avons analysé le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan local d'urbanisme (PLU) qui exprime la politique proposée par la municipalité pour les 15/20 prochaines années. (Voir notre analyse dans le numéro 5)

Le présent numéro nous le consacrons à l'analyse d'une partie du règlement du PLU et du plan de zonage.

Comme le PADD, le PLU n'est pas à la hauteur des enjeux qui vont déterminer l'avenir de notre île. De plus, comme nous le verrons, il ne reflète pas la réalité urbanistique de notre commune.

Quelques notions :

Le PLU fixe des zones sur le tout territoire de notre commune, c'est le plan de zonage. Dans les pages qui vont suivre vous trouverez le plan de zonage séparé de l'île nord et de l'île sud. Pour chaque île les problématiques sont différentes. Chaque zone est dotée d'une réglementation spécifique explicitée dans le règlement du PLU. Il est très important de bien lire le règlement associé à chaque zone ; Un seul exemple, la municipalité montre une zone à urbaniser près du bourg. Le règlement associé indique que les logements sur cette zone seront à 100% de type sociaux et locatifs. Dans le document proposé par la municipalité, 16 zones ont été fixées avec 16 règlements spécifiques. **Nous ne pourrions pas analyser toutes les zones, sauf à faire un journal de 100 pages. Nous nous focaliserons sur celles**

qui posent de véritables problèmes selon nous.

Le droit :

C'est le code de l'urbanisme qui fixe les éléments de procédure de l'élaboration du PLU. La loi précise certains aspects de son contenu. En effet de nombreuses dispositions s'imposent au PLU comme celles protégeant l'environnement. Mais c'est aussi et surtout l'imagination des communes qui est à l'œuvre, dans le cadre de cette réglementation, sous le contrôle du juge administratif. La jurisprudence, c'est-à-dire l'ensemble des décisions de justice, (des tribunaux administratifs, des cours administratives d'appel et du Conseil d'Etat), a une grande importance car elle apporte des précisions qui ne sont pas forcément données par la loi.

Nous serons donc amenés à citer des jugements pour étayer notre argumentation.

Le projet de PLU :

Nous analyserons essentiellement la zone Uh, zone urbanisée, la zone AUh, destinée à l'urbanisation, la zone Ner, dite naturelle remarquable et Aer, dite agricole remarquable.

La municipalité a fait des choix très discutables. Ci après nous analyserons certains points qui posent problèmes pour l'île sud, puis ceux de l'île nord. Enfin nous ferons une conclusion provisoire (page 14)

Ci-dessous vous trouverez la légende des zones qui structurent les deux cartes qui vont suivre.

| Les zones urbaines | Les zones agricoles et naturelles |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Uh : le tissu urbain du bourg et de Port Clos |  A : zone agricole |
|  Uc : les cimetières |  Aa : activité aquacole |
|  Uep : la station d'épuration |  Aer : terrains agricoles situés sur des espaces remarquables au titre de la loi littoral |
|  UeL : les équipements sportifs et de loisir |  Ner : espaces remarquables au titre de la loi littoral |
|  1AUh : secteur destiné à de l'habitat |  N : zone naturelle |
|  1AUe : secteurs destinés aux activités économiques |  Np : zone d'aménagement portuaire |
| Les prescriptions édictées par le PLU | |
|  terrains et espaces non bâtis à protéger en raison de leur valeur patrimoniale et paysagère |  Ne : activités économiques présentes en zone naturelle |
|  espaces boisés classés |  Nd : zone de la déchetterie |
|  emplacement réservé |  Nc : nouveau cimetière |
|  secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation |  Nmer : espaces remarquables maritimes au titre de la loi littoral |
|  zone humide |  Nm : zone de mouillage (en attente de la réception des périmètres) |
|  éléments de continuité écologique L151-23 | |
|  Linéaires commerciaux à protéger | |
|  Bande des 100m au titre de la loi littoral à titre indicatif | |

Le zonage de l'île Sud

La limitation irréaliste des zones urbanisées. Zone Uh

L'organisation urbanistique de Bréhat, comme chacun le sait, est constituée d'un bourg et de toute une série de hameaux. Pourtant la municipalité ne reconnaît comme zone urbanisée que le Bourg (et encore pas tout) et une petite partie du port Clos.

Elle estime que le reste ne peut être considéré comme urbanisé car, toujours selon elle, la jurisprudence serait extrêmement restrictive. Pour autant, certains hameaux bréhatins sont, à notre sens, urbanisés.

Ces zones sont importantes pour le futur de notre île et nous rappelons les dispositions principales applicables à la zone Uh telles que définies dans la réglementation du PLU :

-Sont possibles les constructions d'habitation, de commerce et activités de service, d'équipements d'intérêt collectif et services publics, d'autres activités des secteurs secondaires et tertiaires

-Sont admis : Une maison d'habitation par unité foncière (ensemble des parcelles contiguës d'un même propriétaire)

L'extension des maisons existantes est permise dans certaines limites Les annexes (maximum 2) aux habitations existantes dans certaines limites (10m² au sol).

-Il n'y a pas de règle concernant la mixité fonctionnelle ou sociale

Un exemple frappant est le port Clos. L'approche restrictive de la commune est très largement discutable surtout si on analyse la jurisprudence :

Pour qualifier une zone en zone urbanisée le juge utilise un faisceau d'indices.

En premier lieu, il utilise un critère d'équipement en voies, réseaux (eau, électricité, assainissement...) et au service public de collecte des déchets. Le fait que la parcelle en cause soit raccordée ou très facilement connectable à ces services publics, témoigne à l'évidence de ce qu'elle s'insère dans un environnement qui bénéficie déjà d'une certaine urbanisation. A l'inverse s'il est nécessaire d'entreprendre des travaux, même d'une faible importance, pour relier le terrain à urbaniser à ces services publics, il en résulte que la zone est faiblement urbanisée.

En deuxième lieu, le juge prend en compte les équipements ou les lieux collectifs publics ou privés proches de la parcelle. Ainsi, la présence d'un hôtel, d'une école, ou encore d'un débit de boissons témoignent d'une urbanisation de la zone. Il n'est toutefois pas indispensable que la zone urbanisée en cause possède de tels équipements.

En troisième lieu, les magistrats analysent la quantité et la densité du bâti et des occupations du sol environnants l'opération d'urbanisation. Il peut être parfois difficile de déterminer l'échelle à prendre en compte pour

apprécier ce critère, qui peut alors bénéficier d'une certaine forme de géométrie variable. Il conviendra toutefois de trouver une unité géographique qui arrive à réunir à la fois une quantité et une densité de construction suffisante pour pouvoir qualifier de zone déjà urbanisée le secteur en cause et qui ne comporte pas de rupture d'urbanisation. (*Voir, par exemple, Conseil d'Etat 21 avril 2017 n°403765 ou bien Cour administrative d'appel de Nantes 5 février 2016 n°15NT00387.*)

Avec cette approche jurisprudentielle très réaliste, ce que recherche le juge c'est une densité de constructions. Avec la présence d'une vingtaine de maisons, on arrive à une concentration intéressante qui tend vers la qualité de zone urbanisée.

Ainsi, en appliquant le réalisme de cette jurisprudence, les secteurs urbanisés du port Clos et du Bourg pourraient être largement étendus. Plusieurs autres secteurs sont qualifiables de zones urbanisées. D'ailleurs un exemple de la limitation peu compréhensible des zones urbanisées par la municipalité résulte d'un jugement du tribunal administratif de Rennes. En effet en 2010 le maire a refusé à une personne le droit de faire une extension de son habitation au Gardeno en estimant que sa maison ne se situait pas en zone urbanisée. Cette personne a saisi le tribunal administratif de Rennes qui lui a donné raison en estimant que le Gardeno, contrairement aux affirmations du maire, était urbanisé. (*Voir TA Rennes 10 mai 2012 1001939.*). Or, comme on le voit sur la carte, ce hameau n'est pas classé en zone urbanisée.

Ce n'est pas la jurisprudence qui pose problème mais bien les choix de la municipalité. Les zones urbanisées sont donc, à notre sens, limitées de façon peu compréhensible. Cette limitation est contestable car elle ne reflète pas la réalité de l'organisation urbaine de notre île. Cela est d'autant plus incompréhensible que le classement en zone urbaine ne veut pas forcément dire autorisation de construire n'importe quoi n'importe comment. Le règlement peut prévoir des règles strictes.

Il nous paraît donc obligatoire de revoir l'ensemble du zonage des secteurs urbanisés.

L'insuffisance des zones à urbaniser. Zone AUh

Un autre problème dans ce PLU est la seule zone urbanisable prévue. Elle est matérialisée, sur le plan, par la zone rayée rouge : c'est un terrain situé à coté de la salle des fêtes. C'est le seul terrain prévu. Le règlement associé y est très restrictif comme nous l'avons déjà mentionné.

Il peut supporter au maximum 3 ou 4 maisons. Cela n'est évidemment pas suffisant. Il ne s'agit pas de bétonner l'ensemble de l'île mais, vu les enjeux concernant la baisse constante de la population qui suppose la construction de logements, il aurait fallu en prévoir bien plus. Il ne s'agit pas d'étendre infiniment la

Le zonage de l'île Sud

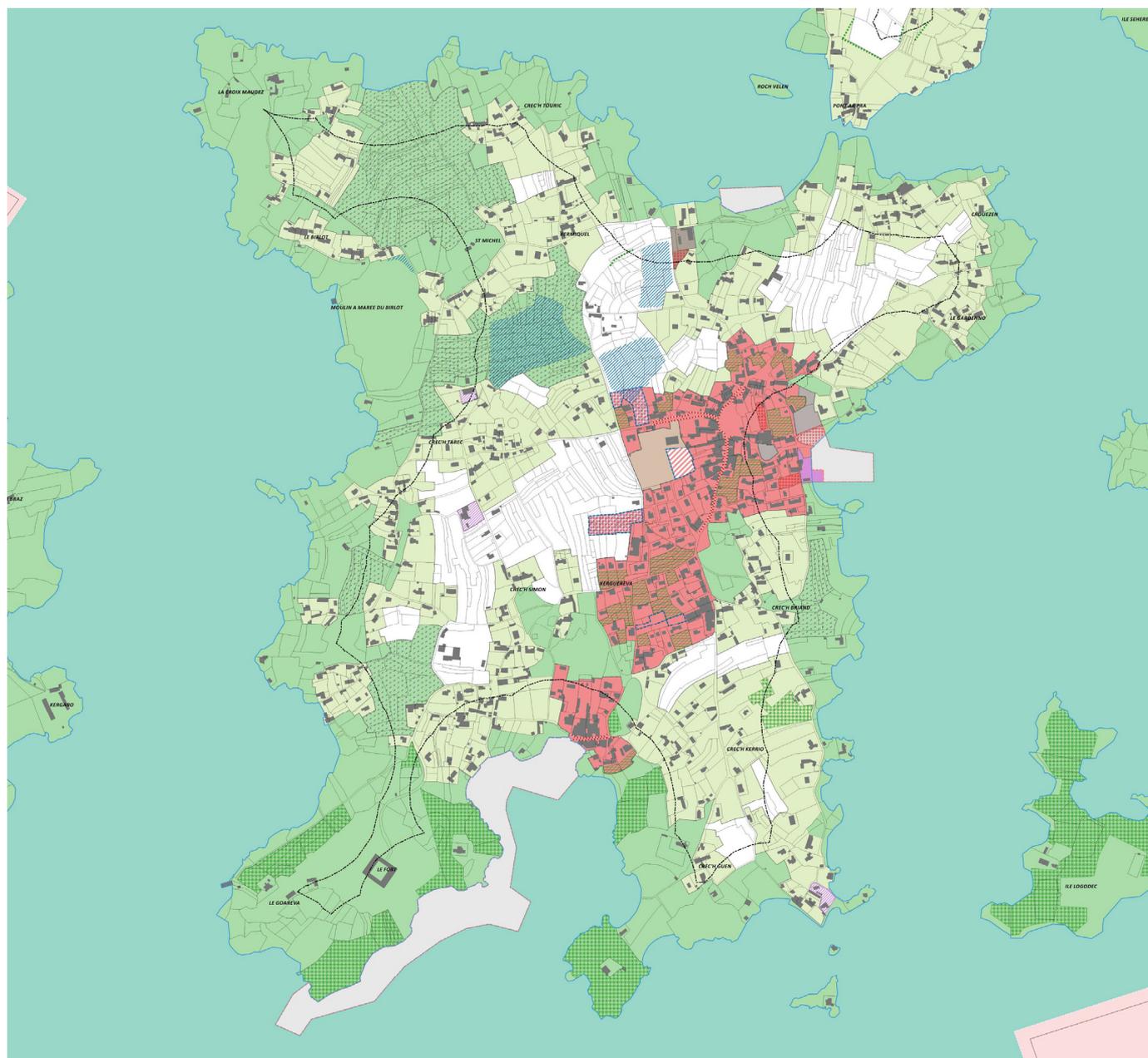
zone urbanisée du Bourg mais de combler les creux qui existent en son sein.

Cette seule zone prévue ne permettra pas de remplir les objectifs du PADD que s'est fixé la municipalité, de produire 1,33 logements par an pendant 20 ans. Or nous avons dit dans le précédent numéro de Bréhat Murmure que cela était déjà largement insuffisant pour assurer, au moins, le maintien de la population. La municipalité ne remplira même pas son objectif aussi insuffisant soit-il. D'ailleurs cette insuffisance est en totale contradiction avec le discours tenu par la municipalité qui se dit très favorable au projet d'habitat participatif que portent plusieurs familles sur l'île regroupées dans le collectif « pour un habitat participatif » (voir l'article p 14 et 15). A l'heure actuelle, avec ce projet de PLU, rien n'est prévu pour eux et leur projet ne pourra pas aboutir. Pourtant il existe la possibilité, selon l'article L. 146-4

du code de l'urbanisme, de créer des « hameaux nouveaux intégrés à l'environnement ». Ces hameaux sont, selon le Conseil d'Etat, « une extension de l'urbanisation de faible ampleur intégrée à l'environnement par la réalisation d'un petit nombre de constructions de faible importance, proches les unes des autres et formant un ensemble dont les caractéristiques et l'organisation s'inscrivent dans les traditions locales ». (voir Conseil d'Etat 3 avril 2014 n°360902).

La municipalité n'a absolument pas cherché s'il était possible de créer ce type de petits ensembles urbains. Or il y a des possibilités. Nous reviendrons largement sur ce sujet dans un autre numéro de Bréhat Murmure.

Là encore il nous paraît indispensable de revoir les zones à urbaniser.



Le zonage de l'île nord

Pratiquement toute l'île nord est classée en espace naturel remarquable :

Les problématiques concernant l'île nord sont fondamentalement différentes de celles de l'île sud.

On constate qu'aucune zone urbanisée n'a été définie au nord.

En revanche la quasi-totalité de l'île nord est classée en zone Ner, dit naturelle remarquable et Aer, dite agricole remarquable.

Dans les zones Ner et Aer, le règlement associé précise :

-Aucune construction nouvelle de bâtiment agricole n'est possible

-les extensions aux bâtiments existants sont limitées à 50 m² au sol avec certaines contraintes architecturales ou environnementales

Ce classement pose un vrai problème pour l'avenir agricole de Bréhat. La municipalité a financé, en partie, une étude commandé par l'association « Fret'île » qui a été rendue en décembre 2017 : « Etude prospective pour le développement de l'agriculture sur l'Île de Bréhat » rédigé par deux experts Naïda Bedrani et Jeann Roche.

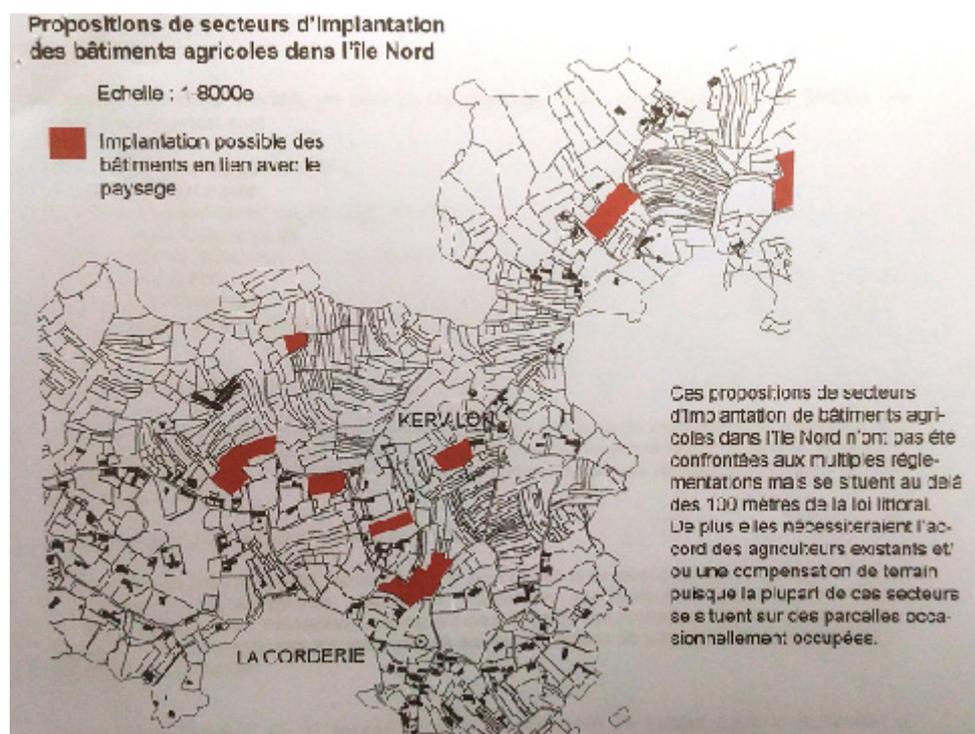
De cette étude il résulte que le développement de l'agriculture sur notre Île est possible. Elle est surtout envisageable dans l'Île nord. Cette étude démontre que l'installation d'agriculteurs est possible mais à certaines conditions.

Deux axes sont envisagés pour développer ce secteur.

Un premier axe consiste à favoriser la culture sur des territoires qui sont actuellement en friche. Cela n'a aucune incidence sur le PLU.

Le deuxième axe est centré sur le développement de l'élevage de bovins, de caprin et d'ovins. Mais ce type d'élevage suppose l'installation de bâtiments. Ces installations vont être extrêmement compliquées du fait de la réglementation applicable à l'île nord. Mais elles sont possibles. L'étude fait des propositions précises quant à leur lieu d'implantation possible comme on le constate sur la [carte ci-dessous](#).

Ce sont les zones en rouge. (Carte extraite du rapport en question).



Evidemment il ne s'agit pas de reprendre toutes ces zones. Mais un minimum quand même.

Pourtant le PLU ne prévoit rien de tel. Si on examine le plan de zonage de l'île nord on constate que toutes les zones proposées par l'étude sont classées en zone Ner, dit naturelle remarquable ou Aer, dite agricole remarquable, c'est-à-dire comme des espaces remarquables donc sans qu'aucune nouvelle construction ne soit possible.

On ne comprend pas ce choix de la municipalité. Pourtant le maire annonce devant qui veut l'entendre

qu'il est favorable au développement de l'agriculture sur Bréhat.

Mais le PLU de l'île nord dit exactement l'inverse.

Le classement de pratiquement toute l'île nord en espace naturel remarquable n'est pas justifié.

Ainsi, par exemple, on constate que même le site de la presse à ordures ménagères est classé en zone Aer. C'est contraire à la jurisprudence en cette matière.

En effet, ce sont les dispositions des articles L. 121-3 et R 121-4 du code de l'urbanisme qui définissent de façon

Le PLU, Vers l'enquête publique

Pour l'instant le PLU n'est qu'un projet de la municipalité. Des étapes importantes vont encore jaloner son parcours avant qu'il ne soit adopté définitivement par le conseil municipal.

D'une part le conseil municipal doit arrêter la phase de consultation pour son élaboration. Evidemment ce sera le PLU tel qu'il a été présenté lors de la réunion du 25 mai 2018. Cet arrêt du PLU est prévu pour début juillet si tout va bien.

D'autre part, et cela nous concerne tous, le PLU sera soumis à enquête publique. Cette enquête aura lieu en automne, probablement en octobre ou en novembre 2018.

C'est un moment important.

Le commissaire enquêteur qui dirigera l'opération sera désigné par le président du tribunal administratif de Rennes. C'est en principe une personne impartiale. L'enquête durera un mois. Des permanences seront organisées à la mairie par elle et un registre permettra de recueillir les observations des habitants. Ce moment doit être saisi pour que collectivement nous fassions valoir

nos idées. Nous devons démontrer au commissaire enquêteur que le projet de PLU ne réponds absolument pas aux conditions nécessaires pour que Bréhat ait un avenir.

Bien sur toute personne pourra faire valoir son point de vue individuel pour les questions qui la préoccupent.

Mais une action collective sera beaucoup plus efficace.

L'objectif sera de convaincre le commissaire enquêteur que le PLU qui lui est soumis ne permet pas d'envisager un avenir à Bréhat pour les gens qui souhaitent y vivre.

Dans cette optique nous organiserons, avec d'autres acteurs de la vie locale, des réunions au cours de l'été pour coordonner nos actions et élaborer une stratégie pour nous faire entendre lors de cette enquête publique. Nous vous proposerons à l'automne un zonage alternatif du PLU.

Vous serez informé par notre site internet ou notre compte facebook.

L'habitat participatif, une idée d'avenir

Collectif pour un habitat participatif :

Famille Harrivel/Pelon, famille Cornu/Morlevat,
famille Lelain/Pilon, famille De Marguery,
famille Monchy, famille Froger/Diaz,
famille Liagre/Sicher

Comme évoqué dans le dernier numéro de Bréhat Murmure, par l'association « Bréhat vit », nous sommes un collectif de sept familles, de compositions multiples, représentant 26 personnes âgées de 3 à 51 ans. Nous résidons tous à l'année sur l'île de Bréhat.

Nos petits fréquentent l'école communale, maternelle ou primaire, nos grands suivent les cours dans les établissements paimpolais, et la plupart des adultes travaillent sur l'île : nous sommes commerçant, maraîcher, infirmier, enseignant, acteurs du tourisme, ingénieur ou encore ouvrier du bâtiment. Nous représentons une frange de population investie dans la vie de l'île, que ce soit par nos activités professionnelles ou par nos engagements dans le milieu associatif.

Nous avons choisi cette vie insulaire si particulière



Dessin réalisé par Maël Sicher et David Pelon

qui forge les êtres et favorise la solidarité. C'est tout naturellement que nous échangeons sur la difficulté majeure rencontrée par les uns et les autres, l'accessibilité au logement à long terme. En ce qui nous concerne, nous vivons en logement social, communal, privé ou plus malheureusement, en logement précaire. Ce qui ne devrait être que temporaire, dans une nouvelle vie, a une fâcheuse tendance à durer à Bréhat. En effet, la moindre maison en vente trouve toujours un repreneur aux capacités financières sans communes mesures avec les nôtres, et, dans la quasi totalité des cas, est alors dévouée à une occupation seulement estivale.

Ce constat nous a amené à une réflexion profonde sur le devenir d'un territoire insulaire et rural tel que l'île de Bréhat. Ce qui est déjà difficile pour nous le sera d'autant plus pour les générations futures. La vie à l'année régressant de manière constante, ce sont le dynamisme, l'attrait et l'authenticité du seul archipel habité des Côtes d'Armor qui sont mis en péril.

La fatalité n'étant pas de mise, cela nous a conforté dans l'idée qu'il était temps de penser autrement, et de proposer à nos élus d'envisager des solutions innovantes à des problèmes récurrents.

Forts de cette envie partagée, nous avons créé ce collectif en novembre 2017. Ce statut nous donne une légitimité auprès des interlocuteurs institutionnels, mais aussi et surtout, il ne parle que d'une seule voix face à la spéculation immobilière qui étouffe les possibilités de vivre décemment à l'année. Il va sans dire que toutes les personnes engagées partagent déjà les valeurs de solidarité, d'éco-citoyenneté et de vivre ensemble.

La région Bretagne est une des pionnières à s'être lancée dans des projets d'habitat participatif, nous sommes persuadés que Bréhat pourrait être la première des îles du Ponant.

Nos motivations pour un tel projet sont multiples :

- Garantir, par un cadrage juridique spécifique, que cet habitat partagé soit exclusivement, et de manière pérenne, dédié à une occupation à l'année.
- Attacher préalablement à chaque habitation un prix maximum de manière à exclure toute spéculation immobilière lors des reventes.

- Accéder à la propriété d'un logement adapté à un coût réaliste.
- Habiter à l'année des logements éco-responsables, en lien avec le statut de site classé qu'est Bréhat, transmettre ces valeurs à nos enfants.
- Expérimenter un projet innovant d'habitat durable et solidaire, reproductible dans des zones de tensions immobilières, où il est difficile de garder des services à la population (école, poste, commerces de proximité...).

Nous sommes conscients des contraintes insulaires, c'est pourquoi ce projet peut être une clé pour l'avenir de l'île. Il permettra d'optimiser l'occupation de l'espace, de mutualiser les équipements, de réduire les coûts de construction et d'un point de vue humain, de partager des expériences, d'adopter un mode de vie respectueux des personnes et de l'environnement.

Nous avons sollicité Monsieur le Maire, Mr Patrick Huet, en décembre 2017. Ce dernier, accompagné de son adjoint, Mr Jean-Luc Le Pache, nous a répondu favorablement, nous informant qu'ils allaient travailler sur la question primordiale de la disponibilité de terrains, sachant que le PLU est en pleine construction. Monsieur le Maire a, en ces termes, d'ores et déjà publiquement soutenu notre démarche lors des vœux à la population : *« Une initiative privée en matière de logements partagés a également vu le jour. Les objectifs des personnes à l'origine de ce projet sont tout à fait en phase avec la volonté municipale de pérenniser sur le long terme l'habitat permanent. La commune ne peut qu'encourager une telle démarche et va rechercher des possibilités en matière foncière. »*

Nous sommes régulièrement en contact, afin de trouver une solution concernant la problématique du foncier.

Notre démarche actuellement est de trouver un terrain qui pourrait correspondre à nos besoins. Au delà de notre collectif et des individus qui le composent, c'est un état d'esprit et un fonctionnement singulier que nous voulons voir naître. Doter l'île d'habitations exclusivement occupées à l'année de manière pérenne sera une garantie qui favorisera le dynamisme, l'attrait et l'authenticité de l'île.

C'est donc animés par cette volonté que nous vous informons via Bréhat murmure, espérant que notre projet suscitera votre intérêt. Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer et vous l'exposer de vive voix.

Notre mail : habitat.participatif.brehat@gmail.com

Les ordures ménagères : nos réflexions

On contribué à ces réflexions : Danouchka Prigent et Henri Simon, conseillers municipaux,
René Boué, André Le Bousse et Antoine Tartault

Trois scénarios pour trouver une solution pérenne afin de gérer nos ordures ménagères et sortir du projet humainement et juridiquement catastrophique que nous propose notre municipalité

Dans le précédent numéro de Bréhat Murmure, nous avons évoqué le projet de la municipalité qui consistera à construire, à côté de la déchetterie, une installation de compactage des ordures ménagères.

Nous avons souligné les difficultés que ce projet présentait. En effet, il se situe dans une zone protégée par la loi littorale qui prévoit des prescriptions très strictes. De plus cette installation classée pour la protection de l'environnement, prévue par le code de l'environnement fixe également une réglementation précise notamment à l'égard du voisinage. Enfin elle se situe sur un lieu de passage fréquenté et en vue de la chapelle Saint Michel. Et évidemment l'opposition des riverains est forte. Tout cela rendra ce projet pratiquement impossible à réaliser en l'état.

De toute façon nous ne pouvons accepter un tel projet qui n'a même pas été soumis aux habitants alors que nous sommes tous concernés.

Or il existe sur Bréhat des gens compétents qui ont déjà réfléchi à cette problématique. La municipalité n'a même pas daigné les consulter. Elle préfère nous raconter qu'elle a eu recours à des « spécialistes » sans nous préciser lesquels. Le conseil municipal du 9 juin 2018 a approuvé le recrutement d'un assistant à maître d'ouvrage, la société TPFi, **qui coutera, à nous contribuables, la coquette somme de 198 900 euros TTC (165 750 euros HT).** Il faudra rajouter le coût de l'ensemble des travaux.

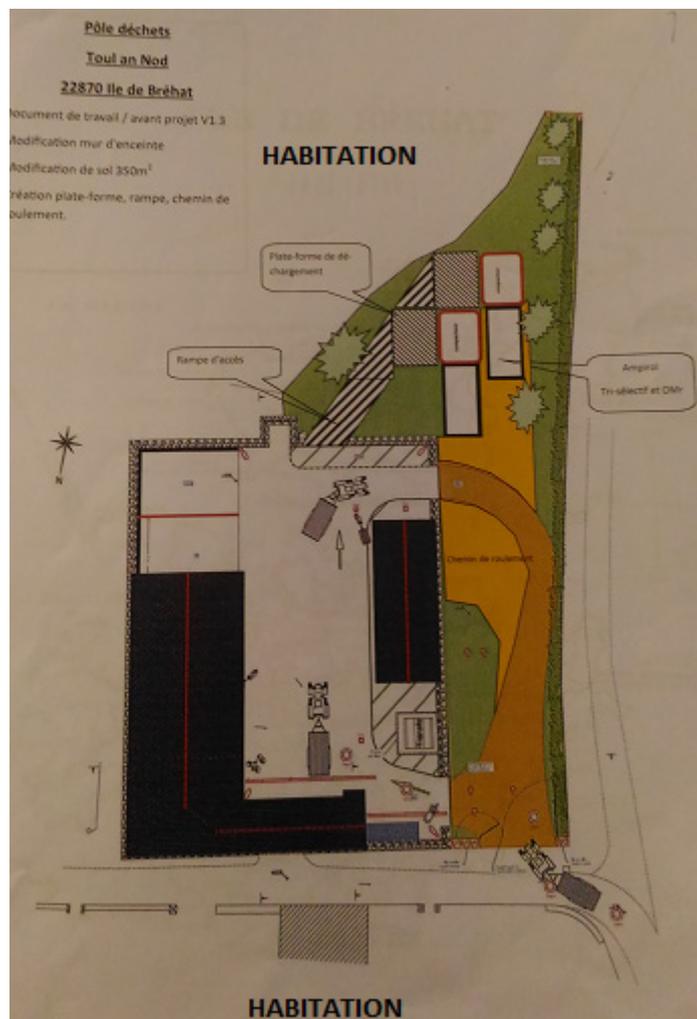
Le budget va sûrement exploser.

Nous pensons sincèrement que d'autres possibilités existent, qui permettraient de régler une fois pour toute cette question qui empoisonne la vie de notre île depuis de trop nombreuses années, voire décennies. Nous vous avons indiqué, dans le précédent numéro, que nous vous proposerons nos réflexions.

Trois axes nous paraissent essentiels.

1. Le système envisagé améliore sensiblement les conditions de travail de nos agents communaux.
2. Le système respecte les normes environnementales, soit peu onéreux et surtout n'impacte pas, par ses nuisances, la tranquillité des habitants.
3. Le système est pérenne, ne demande pas trop d'autorisations administratives et règle une fois pour toute la question des ordures ménagères. Il s'adapte facilement aux évolutions législatives qui interviendront forcément.

Pour réfléchir à cette question nous avons contacté des personnes, qui par leurs fonctions ou anciennes



Le plan du projet municipal

fonctions ou par leurs participations aux affaires de la commune à une époque, ont des choses à dire et ont réfléchi de façon approfondie à cette question. Il s'agit de : **René Boué**, ancien conseiller municipal, qui a exercé des fonctions dans la gestion des déchets.

Antoine Tartault, chef d'entreprise, qui prend déjà en charge, pour la municipalité, l'évacuation de certains déchets.

André Le Bousse, ancien conseiller municipal, qui a réfléchi de façon approfondi sur ce sujet.

Chacun d'entre eux a proposé un scénario. Les trois sont différents sans être incompatibles et sont réalisables selon les critères que nous avons évoqués.

Nous les remercions pour leurs contributions.

C'est un peu technique mais c'est la loi du genre.

Les ordures ménagères :

Scénario 1 : La presse actuelle est maintenue ?

René Boué

Garder la presse, la remettre en état et développer le compostage

Il est regrettable que le nouveau projet de gestion des ordures ménagères développé en comité restreint, n'ait pas fait l'objet d'un débat public préalablement à tout engagement financier communal qui nous concerne tous, d'autant plus que les nouvelles réglementations sur les déchets ménagers à compter de 2025 risquent fort de remettre en question les procédés de traitement des ordures, notamment celui des bios déchets. (Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte : valorisation des matières et réduction de la mise en décharge). Autrement dit, définir et acquérir actuellement un nouvel équipement de traitement de nos déchets (pour autant que cela soit nécessaire) n'est pas sans danger et ne pourrait se faire que si cet équipement représentait une solution pérenne après 2025.

La situation actuelle :

La presse en place actuellement a été construite par la société bretonne COPEX de LORIENT, numéro 1 national et mondialement bien appréciée.

Son fonctionnement est très simple et fiable, mais est handicapé, à BRÉHAT, par un système d'enrubannage plastique des balles d'ordures ménagères qui rend l'ensemble complexe. En outre, je rappelle que cette presse a été installée, dès l'origine, dans un bâtiment existant (celui de l'ancien incinérateur) qui n'était pas fait pour elle (espace beaucoup trop restreint) et qui n'a jamais été amélioré pour faciliter le travail des employés communaux qui travaillent dans un inconfort et un manque d'hygiène inimaginables, la plupart du temps dans les jus des balles.....

Il y aurait certainement quelque chose à faire de ce côté avant d'envisager tout nouvel investissement dans le traitement de nos déchets. Cette presse a toujours travaillé bien en dessous de ses capacités nominales en compactant des matériaux (ordures ménagères) n'entraînant pas une usure importante. La partie essentielle de la presse est la compaction assurée par un gros vérin. Les plaques d'usure de ce caisson, n'ont, à ma connaissance, jamais été remplacées, (à vérifier). Une presse de ce type peut sans aucun problème, supporter 2 ou 3 remplacements de plaques d'usure et plus, dans sa vie.

Ma conclusion :

Cette presse a encore beaucoup d'heures devant elle sur le plan du système de compactage lui-même. La partie compaction de la presse est encore en bon état, comme je l'ai indiqué précédemment.

Cependant, d'après ce que j'ai pu observer, la partie carénage et structure a beaucoup souffert de son



La presse à ordures ménagères

environnement marin, de ses lavages fréquents et de son manque d'entretien (peinture de protection). Elle est profondément attaquée par la rouille et sérieusement corrodée par endroit, au point de mettre en péril les structures du carénage qui supportent les contraintes de la compaction. Ces structures devraient être vérifiées et éventuellement reprises par le constructeur qui sait faire. C'est actuellement le seul point faible de la machine et une expertise technique sérieuse s'imposerait. Cette analyse correspond avec celle du directeur SAV de la Société COPEX, Lionel le Mentec.

Se séparer de cette presse actuellement serait une grossière erreur technique, lourde de conséquences : elle peut faire face à tous nos besoins de compaction des cartons, papiers plastiques etc...

La nouvelle installation de compactage :

Il s'agit de mettre en place dans la déchèterie, 2 (deux) caissons de compactage, en pleine zone d'habitations et directement sous les fenêtres de Madame Olivia MEVEL, à moins de 40 Mètres du rivage, dans un des endroits les plus fréquentés de l'île (trajet moulin du Birlot / Chapelle ST MICHEL // Phare du Pan : Ile nord) par les visiteurs. Sommes-nous tombés sur la tête ?

Comparaison des deux systèmes :

Si vous me le permettez, je souhaiterais attirer votre attention sur les chiffres suivants concernant nos déchets ménagers:

- Poids annuel actuel des déchets ménagers : 230 tonnes densité 0,2

-Le volume brut de ces déchets, *en vrac*, avant tout traitement est de : 1 150 M3

Les ordures ménagères

Traitement actuel : la presse à balles

-Poids d'une balle : 5 à 600 kilos selon les conditions climatiques.

-Production annuelle moyenne totale 225 à 230 Tonnes

La densité moyenne de compactage de la presse est de 0,9. En période sèche, la densité peut descendre à 0,8.

-Volume total brut moyen des ordures traitées : 287 M3

Soit un volume moyen de 270 m³ à évacuer :

10 passages/barge/an

Le nouveau système prévu : caissons compacteurs

Pas de presse, comme actuellement, mais un bouclier de compaction avec système de sécurité de pression pour ne pas déformer les caissons des AMPLIROLLS

Le tonnage des déchets à compacter dans les caissons reste le même : 225 à 230 Tonnes

-Volume total brut moyen des ordures traitées. Densité 0,4 à 0,45 **Soit un volume moyen de 575m³ à évacuer :** 40 passages/barges/an

Résultat :

le nouveau volume des ordures ménagères semi-compactées dans les nouveaux caissons passe de 270 m³ (presse actuelle) à 573 m³, soit plus du double

Ma proposition est la suivante :

OBJECTIF : 2021 Bréhat 0 bio-déchet

Réduire tous nos bio-déchets par compostage individuel, dans son jardin selon le calendrier prévisionnel suivant :

1^{ère} ANNÉE 2019 : -- 30% soit 75 Tonnes

2^{ème} ANNÉE 2020 : -- 45% soit 112,5 Tonnes

3^{ème} ANNÉE 2021 : -- 15% soit 37,5 Tonnes tri bio-déchets terminé

4^{ème} ANNÉE 2022 : exclusivement, passage en presse du résiduel soit environ 100 m³ max 60 balles, relativement propres, sans jus, sans odeur et pouvant être stockées et transportées sans Problème.

ACTIONS :

Prévoir deux années difficiles car on ne peut pas remplacer tout d'un coup

Au préalable, procéder à une expertise technique de la presse pour vérifier s'il faut remplacer les lames d'usure ou d'autres pièces. Comme je vous l'ai précisé, cette presse a subi une faible usure du fait de sa puissance et elle a, à mon avis, encore beaucoup d'heures devant elle. Si l'expertise est satisfaisante :

Réhabilitation du local de la presse. Plus grande surface pour placer la presse au milieu pour une question d'accessibilité. Prévoir large. Toilettes et sanitaires,



Un composteur

assainissement. Cette presse a été installée dans le local vétuste de l'ancien incinérateur, trop petit pour elle : Rendons-lui sa joie de nous servir...

- Transformer la taxe d'OM en redevance d'OM et la réduire de 50% pour ceux qui compostent.

RESULTAT :

Progressivement, pour mise en service en début 2022 :

-Les Bio-déchets et OM auront disparu définitivement

-La presse sera exclusivement consacrée aux cartons, papiers et refus du tri ordures ménagères :

-Retirer l'équipement d'enrubannage plastique fin 2021 ; il n'aura plus de balles d'ordures. Il devient inutile pour cartons et papiers.

-Prévoir de supprimer le grappin de chargement des ordures actuel (calvaire des opérateurs) et de le remplacer par un tapis roulant électrique automatique alimentant la trémie de la presse. Fosse de déversement des cartons papiers.

-Voir à remplacer éventuellement le ligaturage téflon par un ligaturage fil de fer plus résistant.

-Veuillez noter que la presse est équipée d'une grande trémie et d'une cisaille qui coupe les déchets hors gabarit. Donc, plus de limitation de taille des cartons.

-Supprimer toutes les installations de récupération et de stockage des boues, il n'y en a plus !

-Prévoir à cet endroit le traitement communal compost des collectivités, restaurants, cantine scolaire et EPHAD (à titre payant si nécessaire !). Après ce programme des 200 à 220 Tonnes de déchets ménagers / an, seule subsiste la collecte du résiduel des déchets, sans odeur, sans jus et relativement propre et parfaitement compactable, comme les cartons et papiers. Gain appréciable de main-d'œuvre d'autant que cette collecte peut s'envisager désormais tous les 15 jours.

René Boué a informé, à plusieurs reprises, par courrier, les conseillers municipaux. Nous sommes les seuls à avoir été attentifs à ses propositions pour en discuter. Pour plus de détails (environnement, aspect techniques, financiers, humains...), vous pouvez le contacter : rene.boue@free.fr ou bien au **02 96 20 03 13**.

Les ordures ménagères :

Scénario 2 : Le flux tendu ?

André Le Bousse

Collecter et transporter les ordures ménagères sur le continent sans les stocker.

Il serait possible d'envisager un système qui consiste à ne pas stocker les déchets sur notre île mais de les évacuer dès qu'ils sont collectés. C'est ce que l'on appelle le flux tendu. Il permet de transporter les ordures ménagères sans rupture de charge. En d'autres termes une fois collectés, les agents ne s'en occupent plus jusqu'au déchargement sur le continent.

Pour assurer la collecte on utilise des containers aux normes classiques de type AMPLI ROLL, un camion tracteur classique avec crochet spécial.

Le volume actuel d'ordures ménagères est plus de 520 tonnes par an. A cela s'ajoute :

- 8 tonnes de cartons
- 17 tonnes de journaux magazines
- 4,5 tonnes de bouteilles plastiques.

Ces 3 déchets pourraient être collectés simultanément, puis broyés, et mis en big-bags.

Ce tri, intéressant et efficace, ajouté au compostage individuel, permettrait de diminuer les volumes coûts et donc le coût de traitement.

En ce qui concerne les ordures ménagères la proposition compactage type AMPLI ROLL semble séduisante; en effet :

- L'ampli roll est constitué d'un caisson métallique avec à son extrémité un compacteur électrique d'environ 25 tonnes de poussée, compactant les ordures ménagères dans une proportion de 4 tonnes en vrac représentent. 10M3 compactés, c'est à ce jour la collecte maximum d'une journée au mois d'août

- De plus, à une extrémité du caisson se trouve un croc remorquage/relevage, à l'autre 2 roues qui permettent à l'ensemble de se déplacer.

Principe de la rotation à flux tendu :
L'ampli roll reste à poste fixe dans le port.

Le jour de collecte :

- La collecte des ordures ménagères reste inchangée, mais est versée directement dans l'ampli roll qui compacte.
- Une fois que l'ampli roll est complet; il est chargé sur la barge, puis direction Paimpol.
- A Paimpol, les vides et l'ampli roll sont déchargés et vont vers leurs destinations.



Exemples de compacteurs

Le lendemain:

- A Paimpol:
- Chargement sur la barge de l'ampli roll vide avec le fret à destination de Bréhat.

CARACTERISTIQUE de l'ampli roll:

L: 4,10 m - l : 2,17m

Poids à vide : 2, 71 t

Poids en charge 6, 75 t.

Capacité compactée : 1 0 M3

Suite à une entrevue avec les marins de la barge, cette méthode, leur semble réalisable, surtout si on exclu des ordures ménagères les 8 tonnes de carton, 17 tonnes de journaux, et 4,5 tonnes de bouteilles plastiques.

Ce projet pourrait libérer le local «mise en balles» afin de traiter, enfin, les 130 tonnes/ an de déchet vert et autre tout venant.

Les ordures ménagères :

Scénario 3 : Une collecte par caissons enterrés ?

Antoine Tartault

Collecter par caissons enterrés, donc, sans impact visuel, souples pour les usagers et la commune et faciles à évacuer sur le continent.

Depuis les cinquante dernières années les ordures ménagères ont été un sujet brûlant pour chacune des municipalités successives. Que ce soit l'enfouissement sauvage à Chicago, l'incinération polluante ou le compactage bactériologique, les ordures de Bréhat n'ont jamais eu bonne presse (*sans mauvais jeu de mots*)... Pourtant la plupart des communes de France ont trouvé des solutions simples et n'ont jamais traité ce sujet comme s'il s'agissait de recycler des déchets radioactifs.

La définition d'« ordures ménagères », dites OM, est simple : ce sont des « déchets issus de l'activité des ménages pris en charge par les collectes usuelles ». Pour une commune continentale, l'organisation de la gestion des collectes et du traitement des OM est tellement simple qu'elles ont pu accentuer le tri sélectif pour favoriser la valorisation des déchets.

Alors quelles sont les difficultés pour notre île ? Elles sont nombreuses mais certainement pas insurmontables.

La collecte

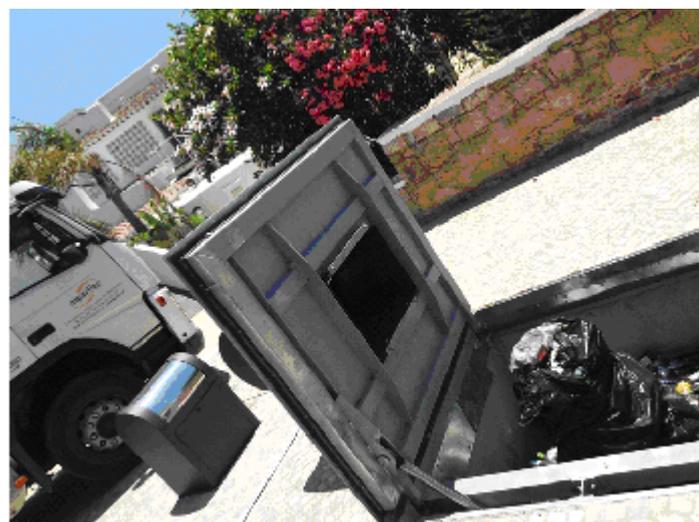
Commençons par un état des lieux. La production annuelle de déchets représente 1800 m³ pour notre commune. Même si des tentatives de diminution de volume ont fait leur preuve (notamment le compostage ou la sensibilisation des touristes par la commune à repartir avec leurs déchets), cela reste un volume important et croissant surtout à cause du conditionnement alimentaire (portion individuelle, plat préparé, emballage de fruits en barquette, etc.). Face à ce constat, la seule façon de réduire le volume d'OM – les matières organiques nécessitant un traitement rapide dans les 4 jours-, c'est le tri. Mais Bréhat, par sa surface, son réseau routier et sa particularité touristique, rend la tâche difficile : des résidents secondaires venus juste un week end aux locataires ne maîtrisant pas le calendrier des ramassages ou aux touristes à la journée. La collecte est donc l'enjeu majeur. Il faut tirer un trait sur le système en place et repartir d'une page blanche car tout se joue là-dessus.

Il faut avoir une réflexion globale sur les points de collecte et arrêter le porte à porte trop long et trop coûteux. Il faut mettre en œuvre une carte des points de collecte nombreux et bien dimensionnés pour assurer le stockage des OM (y compris celui du flux touristique) et le tri sélectif. La solution de bornes en dépôts volontaires avec conteneurs enterrés a été choisie par de nombreuses communes de centre-ville et a fait ses preuves et ce pour deux raisons

principales : la quantité de stockage sans impact visuel et environnemental et la possibilité de lisser les collectes des déchets recyclables. Cette solution permettra aux usagers de déposer leurs ordures et déchets recyclés à tout moment et à la collectivité de stocker et gérer les flux.



En répartissant 12 à 14 sites de dépôts volontaires dans l'île, chaque usager aura de moins de 300m à faire pour déposer ses ordures et faire son tri et pourra le faire à toute heure, cela existe d'ailleurs déjà pour les verres et les ferrailles. Ce système, équipé de bacs en plastique étanches, permet un ramassage rapide, les bornes sont condamnables et peuvent être ouvertes pour augmenter le volume en fonction des périodes. À titre d'exemple, on pourrait ouvrir trois bornes d'OM en été et une en hiver.



Les ordures ménagères :

Ce type de points de collecte permet de stocker une quantité très importante de déchets sous terre tout en évitant les odeurs et l'accès aux rongeurs et animaux. Si chacun des 12 sites est équipé de 2 à 3 bornes de 3 m³ d'OM, c'est 108 m³ de stockage possible soit 6 jours de collecte en pleine période estivale.



Le transport maritime : un problème ?

Si le système de collecte est bien dimensionné par hameaux, le problème de stockage est résolu, reste l'évacuation sur le continent.

Le système retenu pour le transport maritime doit être normalisé et compatible avec les camions continentaux. Il n'est aucunement nécessaire de conditionner d'une manière particulière par compactage ou autre. En effet le volume étant faible et les caissons adaptés à l'île petits (20 à 25 m³ maximum), la rotation des caissons sur le continent reste la même, que l'on compacte ou non les OM. Partons de l'exemple d'une production estivale de 20 m³ par jour, une fois compactée dans un caisson de 20 m³ le volume de déchets passe à 15 m³, on ne peut pas mettre deux jours d'OM dans un caisson, même compactées, il faut quoi qu'il arrive évacuer un caisson par jour, le compactage est donc inutile. En période hivernale, un caisson par semaine non compacté suffit.

Le facteur maritime a toujours été mis en avant comme étant le point faible de la gestion des déchets, c'est pour cette raison que la solution de la presse à ordures a été retenue car le stockage des balles d'ordures permettait de lisser le transport dans les périodes hivernales. Les OM représentent 240 tonnes

par an en moyenne dont 40% sont générées en juillet-août et 27% - soit 65 tonnes- durant les 6 mois d'hiver (d'octobre à avril). À titre de comparaison et pour donner une échelle à ce tonnage, la barge de Bréhat a une charge utile de 30 tonnes, celle de Bréhat logistique transporte quotidiennement 24 tonnes et jusqu'à 36 tonnes en haute saison, il faut donc l'équivalent de 8 barges pour venir à bout des 240 tonnes d'OM annuelles.

En résumé il s'agit donc d'évacuer une fois par semaine d'octobre à avril 2,8 tonnes d'OM et 3 fois par semaine, de mai à octobre, 2,4 tonnes avec un pic de 5 fois par semaine en juillet-août. À titre indicatif une palette de ciment ou un big bag de sable pèse 1,5 tonnes.

De plus les navires dans le sens Bréhat-continent sont, la plupart du temps, vides. Le problème du transport maritime n'en n'est donc pas un avec deux navires assurant la liaison régulière avec le continent.

Où décharger ?

Le volume des OM de l'île n'est donc pas un problème si la gestion de la collecte est efficace et si le tri sélectif est opérationnel au plus vite car ce dernier diminuera encore le volume de 20 à 30 % des déchets à traitement rapide. Les capacités de transport maritime sont aussi à la hauteur et le flux tendu (le transport immédiat suite à la collecte, sans stockage) est parfaitement envisageable sur des tonnages aussi faibles. Le format des conteneurs de 20 à 25 m³ standard compatible avec les camions continentaux est suffisant pour l'ensemble de l'activité, cette formule est d'ailleurs déjà en service pour l'évacuation de boues de la station d'épuration depuis de nombreuses années.

Reste le lieu de chargement sur la barge. Remplir le caisson sur le bateau comme pour les encombrants ou le verre reste la solution la plus simple, en effet les points de collecte sont équipés de bacs plastiques de 3 m³ que l'on peut vider directement sur le bateau, nul besoin de sites dédiés, le caisson imposant n'est pas transporté sur l'île, tout se fait au bas de l'eau, sur le bateau, les bacs de tri sélectif peuvent être stockés à Chicago comme les bacs des encombrants en attendant un volume suffisant. Cette solution reporte les investissements sur les points de collecte et répond au problème de stockage, de poubelles débordantes et inesthétiques. Inutile de créer un site de conditionnement coûteux demandant de longues démarches administratives et induisant des problèmes de voisinage. Une solution simple, dans l'air du temps, pouvant être mise en œuvre au plus vite.

Polystyrène en souffrance !

Christelle et Nathalie, Hôtel restaurant « La Vieille Auberge »

La municipalité ne fait pas grand chose pour simplifier la vie de nos commerçants

Les caisses en polystyrène dans les restaurants c'est classique surtout pour les produits de la mer. Elles sont pratiques et indispensables pour conserver la fraîcheur de leur contenu. Le problème c'est une fois le produit récupéré et que la caisse en polystyrène est vide, c'est de s'en débarrasser ; l'odeur est difficile à supporter.

Pour cela, il faut dire que la municipalité ne nous aide pas beaucoup. Nous avons demandé la mise à disposition, quelque part dans le bourg, derrière la Flibuste, d'un container pour les collecter. Ce n'est pas possible. Selon notre maire, c'est à nous de nous en débarrasser et de les amener à la déchetterie. En d'autres termes payer un transporteur qui les récolte et les emmène là bas. Outre le coût, on paye déjà suffisamment de taxes nous semble-t-il, ce n'est pas simple car il faut choisir son jour (le mardi de 14 à 16h30, de qui se moque-t-on ?). La déchetterie n'est pas souvent ouverte pour les professionnels. D'ailleurs pourquoi différencier professionnels et particulier ? Puisque ce sont les usagers qui mettent leurs déchets dans les containers présents. Encore une fois rien n'est



La déchetterie

fait, par la Municipalité, pour simplifier la vie des professionnels. Ce serait tellement simple de pratiquer un minimum de concertation. Mais ce n'est manifestement pas dans la culture de nos élus ; un grand merci pour le débrouillez vous !!!!

Bréhat île propre

Voici quatre années consécutives que les volontaires de « l'établissement pour l'insertion par l'emploi » (EPIDE) de Lanrodec viennent effectuer un acte d'éco citoyenneté en nettoyant la totalité des plages et des grèves de l'île de Bréhat avant la saison estivale.

Ils sont de retour du 25 au 29 juin 2018.

Une aide de la mairie, de fert'île, une participation de la verrerie et des vedettes de Bréhat nous permettent à ce jour d'organiser notre séjour.

Des restaurateurs bréhatins se sont investis dans cette aventure en offrant un repas du soir, le boulanger de l'île offrira la moitié des pique-niques prévus pendant ces 5 jours.

Enfin des individuels et des associations bréhatines ont fait des dons par le biais de la cagnotte leetchi.

Le séjour à Bréhat c'est : 24 volontaires à l'insertion, 6 agents de l'EPIDE, 5 jours de nettoyage et plus de 1800 kilos de déchets ramassés pour un coût de 1,66 € le kilo de déchets.

Ce qui importe le plus c'est de montrer à ces jeunes que leur action est utile et qu'ils nous aident à accueillir les touristes de l'été dans de bonnes conditions.



Les volontaires de l'EPIDE

Nos portraits

Le restaurant : « L'Équipage »

Yvette Cheureul et Delphine Savary ont l'impression de revenir plus de 20 ans en arrière dans leur histoire. Elles ont déjà travaillé ensemble au « Chardon Bleu ». Quand la société « l'équipage », constituée de commerçants bréhatins, a décidé de racheter le fond de commerce et de reprendre ce lieu chargé d'histoire c'est tout naturellement qu'elles ont décidé d'y participer. Il s'agit, en effet, de recréer un lieu de vie pour les bréhatins, ouvert toute l'année. Un lieu pour se retrouver, discuter, boire un coup et évidemment goûter les excellentes galettes, crêpes et salades confectionnées par Yvette.

Des soirées à thème, notamment, des soirées « karaoké » ainsi que des soirées spectacles seront organisées. Une scène ouverte sera également proposée aux nombreux bréhatins qui s'expriment en musique sous toutes les formes. Avis aux amateurs (trices)



Le restaurant « O'Jardin »



Arrivés il y a peu sur Bréhat, en 2016, Raphael Talibert et Vincent Bedel, ont d'abord repris « la sandwicherie de la place ». Raphael, pâtissier de son état, a pu mettre en œuvre son métier et proposer des pâtisseries faites maison. Mais très vite ils ont senti le besoin de gérer un commerce où les clients puissent tranquillement manger dans un bel intérieur. L'occasion s'est présentée avec l'acquisition d'un nouveau fond de commerce qui est devenu « O'Jardin ». Un intérieur coquet et une superbe terrasse où l'on peut déguster de bonnes galettes ou crêpes et de nombreuses pâtisseries faites maison. Leur restaurant sera ouvert toute l'année.

Ils sont très heureux de participer activement à l'économie locale et se sentent déjà bréhatins d'adoption. Bonne chance à eux

La brasserie « L'Allegoat »

Alice, nous vient de Toulouse. Son compagnon, Charly est bréhatin. Il est passé par cette ville pour faire son CAP.

Mais l'envie de revenir à Bréhat s'est fait sentir. En 2015, ils achètent « La Cabounette » dont la terrasse ne permet qu'une ouverture de 6 mois dans l'année. Motivés par une activité annuelle sur notre caillou, ils se sont lancés dans l'aventure en rachetant en 2017 « L'Enez Vriad ».

Le nom a changé mais pas l'esprit. Le Bistrot de « L'Allegoat » poursuit ainsi l'activité de ses prédécesseurs en maintenant un lieu de rencontre, de vie, de restauration et de fête toute l'année.



Programme des festivités et des activités

CINEMA CinéVriad

Salle des fêtes

Mardi 10 juillet 20h30

L'embarras du choix - 2016- 1h35 E. De Lavaine
Amour/comédie avec A. Lamy, A. Ducret, J. Bamber

Mardi 17 juillet 20h30

Le Voyage d'Arlo - 2015- 1h40 P. Sohn
Film d'animation à partir de 6/8 ans

Mardi 24 juillet 20h30

Django - 2017- 1h57 E. Comar
Biopic français avec R. Kateb, C. De Fance

Mardi 31 juillet 20h30

Kubo et l'armure magique - 2016- 1h42 T. Knight
Film d'animation à partir de 10 ans

Vendredi 10 août 20h30

Tous en scène - 2016-1h54 G. Jennings
Film d'animation à partir de 7 ans

Vendredi 17 août 20h30

Manchester by the sea - 2015- 2h17 K Lonergan
Drame

Samedi 18 août **10h30**

Le grand méchant renard et autres contes -2017-
1h20 B. Renner et P. Imbert
Film d'animation à partir de 5/6 ans

Vendredi 24 août 20h30

La folle histoire de Max et Léone - 2016- 1h38
J. Barré et D Marsais
Comédie franco belge avec G. Ludig, D. Marsais

JUILLET

Dimanche 1^{er} **L'abbé Le Forestier avec l'orchestre de Plérin**
Le matin : aubade place du Bourg
L'après midi concert à l'église

Vendredi 13 **Amicale laïque** : Vente de lampions
Place du Bourg
Mairie : Feu d'artifice Saint Michel
et bal sur la place du Bourg

Samedi 14 **Pompiers** : exposition de matériel
Matin sur la place du Bourg

Lundi 16 au Vendredi 20 **Coméd'île** : stage de théâtre pour
enfants à la maison des associations

Mercredi 18 **La Kidèch'** : soirée « speed
gaming » salle polyvalente

Vendredi 20 **Coméd'île**: représentation de
théâtre par les enfants salle des fêtes

Dimanche 22 **Comité de jumelage** : vente de
gâteaux sur la place du Bourg

Lundi 23 au Vendredi 27 **Comité des fêtes** : stage pour
enfants à la maison des associations

Jeudi 26 **Comité des fêtes et amicale
laïque** :
vide grenier sur la place du Bourg

Vendredi 27 **Comité des fêtes** : Représentation
des enfants à la salle des fêtes

des associations : été et automne 2018

AOUT

Jeudi 2 au jeudi 9 **L'art dans l'île** : exposition de peintures et de sculptures

Mercredi 8 **Les amis de Kreiz ar Mor** : kermesse à l'EHPAD

Jeudi 9 **APPIB** : Sortie pêche
Moulin du Birlot : AG

Samedi 11 **APPIB** : AG salle polyvalente
Pompiers : Bal à la caserne

Mercredi 15 **Association patrimoine religieux** : Kermesse sur la place du Bourg

Samedi 18 **Pompiers**: exposition de matériel place du Bourg
Bréhat Murmure: Stand débat avec crêpes et boissons.

Dimanche 19 **Comité des fêtes**: concours de carrioles fleuries

Dimanche 24 **Comité des fêtes**: spectacle sur la place du Bourg

SEPTEMBRE

Samedi 15 Journée du patrimoine : **Moulin du Birlot** ouvert les deux jours

Dimanche 16 **La Kidech'** : musée éphémère à la salle des fêtes

Du 28 au 30 Festival des insulaires à **Groix**

OCTOBRE

Samedi 13 **Comité des fêtes** : soirée spectacle salle des fêtes

Samedi 27 et Dimanche 28 **La Kidech'**: Week-end « rétro gaming » salle des fêtes

Mercredi 31 **Amicale laïque** : atelier citrouille, place du bourg

NOVEMBRE

Samedi 24 **Amicale laïque** : soirée repas à la salle des fêtes

DECEMBRE

Dimanche 9 **Comité des fêtes** : Loto de Noël à la salle des fêtes

Vendredi 28 Forum des associations

VOS MURMURES

*Cet espace vous est réservé. Il est basé sur une totale liberté d'expression.
Les avis exprimés n'engagent que leur auteur.*

Jean Charles Bachellier

Quelques élucubrations

On est responsable des accidents pouvant survenir sur un chemin quelconque quand on a fabriqué ce chemin, qu'on ne l'entretient pas et qu'on autorise tacitement les gens à emprunter ce chemin. S'il n'y a pas de chemin et qu'on laisse l'endroit à l'état de nature, on cesse d'être responsable de quoi que ce soit. Dans ces conditions pourquoi se charger d'entretenir un chemin qui ne sert à rien

Ce passage était utile quand il abritait les câbles d'alimentation électrique du phare ou quand il y avait un gardien Si le phare fonctionne tout seul avec ses panneaux solaires et se passe de gardien à demeure il n'y a plus besoin de protéger des tempêtes aucun dispositif d'alimentation ou d'accès au phare

Les Phares et Balises se débrouillent pour faire passer leur matériel et leur personnel d'entretien. Les touristes qui veulent monter sur la plateforme marchent sur le banc de galets comme sur n'importe quel banc de galets, comme ils le veulent et à leurs risques et périls. La nature reprend ses droits, le paysage redevient sauvage et c'est encore plus beau.

On ne peut pas demander à la Municipalité de goudronner les plages de galets pour éviter aux gens de se tordre les chevilles.

La seule chose à faire serait d'enlever les grosses plaques de béton branlant qui restent.

Qu'en pensez-vous ?

Cela se murmure

Dans le dernier numéro de Bréhat Murmure, nous avons longuement évoqué le problème du transport en commun à Bréhat après les déconvenues du mois de novembre. Le maire avait promis un appel d'offre pour une délégation de service publique (DSP) pour fin mai. Rien n'est venu, comme souvent. Notre maire reste dans la logique que c'est la Région qui est compétente. Curieusement cette collectivité a répondu favorablement à sa demande. Elle a prévu d'organiser elle-même le transport en commun public sur notre île.

A mon avis, la prise en charge par la Région de notre transport en commun ilien ne repose sur aucun fondement juridique et n'est pas très légal. Mais nous discuterons de droit une autre fois. Ce qui importe c'est la satisfaction des usagers du service de transport en commun.

Les interlocuteurs de la Région sont bien plus ouverts que les élus de notre municipalité pour que ce service fonctionne dans les meilleures conditions et de façon pérenne. Dans cette affaire cette collectivité s'engage, sous un an maximum, à réaliser un appel d'offre pour une DSP d'une durée (4, 5, 6 ans?) permettant à l'entreprise retenue des perspectives d'investissement, de développement du service et une adaptation aux besoins de l'île

Cela mettra fin aux multiples reconductions annuelles qui généraient bien évidemment des interruptions mais surtout donnera de vraies perspectives à la mobilité sur l'île pour tous.

Je pense que c'est mieux ainsi surtout pour les usagers de ce service.

Le revers de la médaille c'est que c'est la Région qui décidera des modalités d'organisation et non plus nos élus. Mais je pense que cette collectivité tiendra compte de nos contraintes. L'avenir nous le dira.

HS

MURMURE HUMOUR

Les aventures imaginaires de Mme Le Turf, habitante de Bréhat

Tout est imaginaire – Enfin peut être !

C'est Mardi, retour de Paimpol. Madame Le Turf hisse avec peine son caddie plein dans le bus et s'effondre à la première place libre : La chaleur soudaine de ces derniers jours, le poids des provisions, la course pour ne pas manquer le car, et sa tête tourne légèrement : elle en oublie de regarder qui est aujourd'hui monté avec elle.

De toute façon, elle n'a pas envie de parler.

C'est quand on commence à rouler qu'elle se sent mieux, tout à coup, qu'elle commence à se détendre et remarque ce qu'elle n'avait pas vu à l'aller : *« C'est le printemps, les branches bourgeonnent, mon jardin va retrouver ses couleurs.... »*

Ses yeux se ferment, présent, passé, tout de dilue dans une douce euphorie.

« Finalement, tout s'est bien passé avec Jean –Claude, il n'a pas été trop difficile à élever, il faut dire que j'ai toujours été compréhensible avec lui, juste ferme comme il faut ; C'est un bon gars, malgré quelques embrouilles et des relations qui me plaisaient pas trop. Mais j'ai su y faire. »

Le car s'arrête et prend quelques passagers ; Elle est toujours dans son monde intérieur et tout lui donne raison. :

« Bientôt ce sera Bréhat, quand je pense que j'ai failli quitter mon île, une dizaine de jours avec Mario dans une autre, ça m'a bien suffi, ma maison me manquait trop, Peut-être qu'un jour j'y serai avec mes petits enfants, si Jean Claude se décide enfin à me montrer sa promesse pour qui il se fait beau tous les Samedis ... »

Des grincements de freins, c'est le feu de Ploubazlanec, Madame Le Turf est presque endormie maintenant : Des voix lui parviennent du fond du Bus, des mots étranges, « Presse », « Passer au Sud », « Déménager », mais ces mots ne se mêlent pas à ses rêves ;

On s'arrête, c'est l'Arcouest ; *« Alors Eliane on a bien dormi »* ? c'est la voisine de gauche qui vient l'aider à sortir le caddie.

« T'as pas entendu de quoi on a parlé pendant le trajet ? demande donc à ton fils, mieux vaut que ça soit lui, on en reparle demain... »

« Qu'est ce que c'est donc que toutes ces carabistouilles? » pense-t-elle en rangeant ses provisions...

Mais voilà Jean-Claude, tout guilleret, sifflotant, ça n'est pas dans ses habitudes, ça.

« Tu vas pas me croire, maman, je déménage au Sud ! La Presse elle va déménager, on quitte le Nord ! »

Les mots se bousculent maintenant, il mélange tout, les quand, les pourquoi, les comment, sous l'œil hébété, incrédule, interdit de sa mère. Il est hors d'haleine, pour une fois elle ne va pas l'interrompre,

« On sera plus isolés, on aura le temps d'aller au Chardon comme tout le monde, boire une petite bière quand on aura soif, et puis surtout, les touristes, Ah les touristes, les voir enfin ! Tu te rends pas compte, toi, ce que c'est dans le Nord, où on voit jamais passer personne Là ma vie, elle sera pas à comparaître !!

Même que comme la Presse elle sera juste sur le chemin de St Michel, on en verra des touristes ! Et peut être que certains, ils seront tellement contents de nous voir au travail qu'ils auront même plus besoin d'y aller, à St Michel !!! Depuis le temps qu'on en peut plus, mes copains et moi, de leur Littoral avec des Lois à rien y comprendre et qui changent tout le temps, de leurs Points de Vue, des choses à voir, et nous, alors, c'est pas intéressant, ce qu'on fait ?????.

Y'en a qui disent, et le bruit, et les odeurs ?? Mais comme il dit le Chef, « Le bruit, c'est quand on écoute, et les odeurs, les gars, y'en aura pas, c'est un nouveau système, on ajoute un comprimé chimique. » qu'il dit le Chef, et voilà, c'est comme si tu respirerais le Printemps ! Même toi au bourg, Maman, tu sentiras le Printemps... »

Madame Le Turf, (accablée)

« Le Chardon Bleu, les bières, les filles, les copines... C'est donc ça ta vie ? C'est pas ça que je rêvais ce matin... On dirait qu'il n'y a plus que cela dans ta tête ?

Ah, on est pas aidé, ça pour sûr, on est pas aidé »

MURMURES D'AUTREFOIS

Activités maritimes à Bréhat

Par Eugène Prigent

Il y a quelques mois, Denis et son « E'Unan » prenait sa retraite, signant ainsi la cessation d'activité du dernier pêcheur de Bréhat.

Incroyable! Une île sans pêcheur?

Il doit pourtant y avoir de quoi faire, quand on regarde vers le passé. En remontant dans le temps, Le Dal Mad et le Diwal respectivement à Alain et Eric écumaient encore les côtes pour traquer le homard et le Bouquet, entr'autres.

En 2000, c'est Charles qui prend sa retraite et c'est la fin des « grands caseyeurs »: avant la Petite Laurence (1980/2000) et sa demi-douzaine d'hommes d'équipage, dont il fallait aller chercher une partie à Larcouest il y a eu en effet l'Askarra (75/80), le Paul Langevin (69/78), L'Angelus (65/69), l'Even Mor (1965), le Poilu (46/61), (Nod Goven). Non seulement Charles père s'était lancé dans la pêche aux « crabes », après avoir exploité plus petit (Poilu, Fleur d'Ajonc -ancienne vedette de passagers transformée (1961/65), mais d'autres suivirent: Denis et son frère Gilbert armèrent la Belle Gitane quelques mois (fin des années 70), François reprit le Paul Langevin, Alain Briand arma le Salut les Copains et s'affirma à Port-en-Bessin, tandis que Bruno Corlouer et Jean Floury navigaient sur le Lara et l'Apocalypse (Port-Clos), repris par Jean Volant (araignées surtout) épaulé par Michel Bocher qui plus tard armera le Corinne (maquereaux, homards, bouquets), comme Yves Corlouer sur le Pinson, après avoir armé l'Horizon avec son fils Yvon.

Des petites unités (comme Corinne et Pinson) étaient nombreuses dans les années 50,60 et servaient à la pêche à la ligne, aux filets, aux casiers, au transport de sable, de cailloux, de Goemon, en hiver, quand la pêche était médiocre, à réaliser des « barrages ». Il y avait le Rouget de Rémi, le Bambi de Francis, la Perle de l'océan de Gérard Collen, la Capricieuse de Jean-Pierre Prigent, le solitaire de Jacques Bocher, la Gina de Gérard Daigre, le Sirius de Job, Fernand et son fils Alain et l'oiseau des îles, Roland Collen qui aura plus tard une des premières vedettes en plastique sur l'île (le Pas-suz-co) Martial et le Flipper, plus anciens, la Crevette de Camille, la gabarre à Fanchig, celle de Yves Collen, le Marnico. André Tasse et son Trois frères eut une longue carrière, Aimé, Constant...J'en oublie sûrement et m'en excuse!



Alain Briand et Denis

Les armateurs, dans les années 50 occupaient leurs équipages de vedettes, pratiquement tous habitants sur l'île, pendant l'hiver, en armant des vedettes à la pêche: c'était ainsi pour le St Christophe avec Georges, Pierre Bocher, le Jeannot qui se retrouvait aux praires ou aux oursins avec P'tit Jean et Joseph, le Véga aux oursins, avec Jean Paul Colin. Ils armèrent ensuite des unités plus petites, mieux adaptées et plus orientées vers la pêche : le Luce-Ani, Constellation, Lara et Apocalypse (cités plus haut).

Hormis ces activités, la mytiliculture par une association de pêcheurs de l'île au sud de Logodeg et de Raguenez, à l'ouest de Béniguet et l'ostréiculture (Patrick et Samuel), l'exploitation d'algues, sont essayées avec plus ou moins de succès.

En remontant plus dans le temps, on retrouverait probablement une réelle activité autour des ressources maritimes: pêche à la ligne, à la voile, à la godille, aux casiers, au filet ... jusqu'aux pêcheries dont on retrouve des traces sur plusieurs sites autour de l'île. Seheres tiendrait même son nom de Sec'herez (sécherie en breton)...

Et maintenant? Des ressources sont sans doute moindres mais existent, insuffisantes de nos jours pour en faire son métier sur l'île? Les activités autour du tourisme, de plus en plus envahissant, moins prenantes et plus lucratives sont-elles la cause? Par contre, la pêche plaisance et le transport de passagers semblent s'épanouir; toujours est-il qu'une île bretonne sans pêcheur professionnel est une curiosité!

MURMURES D'AUTREFOIS



P'tit Jean et Raphael aux oursins sur le Vega



Georges à bord du Saint Christophe 1951



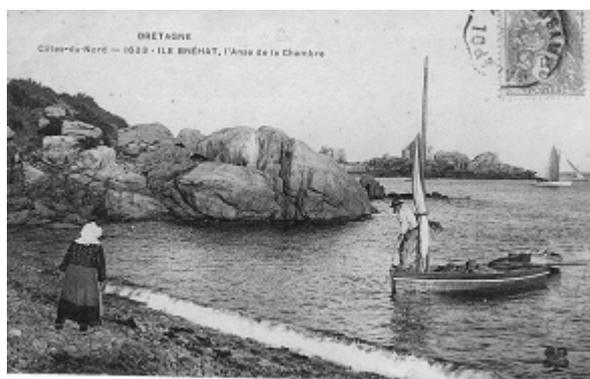
Michel Bocher sur Corinne



Charles père sur la Fleur d'Ajonc



Francis B



Transport de pierre au petit Gerzido début XXème siècle



Pierre Bocher et Jean Colin sur Luce Ani

La photo qui murmure



Cette photo est soumise à votre sagacité. Qu'évoque-t-elle pour vous ?

Ils sont beaux ces moutons. Ils vivent à Bréhat.

Ils ont envie d'avoir des copains !!!

Nos informations

Ce journal est ouvert à tous ceux qui ont envie de s'exprimer. Envoyez-nous vos contributions à : info@brehatmurmure.bzh

Vous pouvez aussi nous écrire à :

**Bréhat murmure
chez Danouchka Prigent,
Le Bourg 22870 Ile de Bréhat**

Vous retrouverez toutes les informations sur notre site : www.brehatmurmure.bzh

Pour rester en contact permanent et obtenir des informations en continue rendez-vous sur notre page
Facebook : Bréhat Murmure

Vous pouvez également recevoir votre journal au format numérique sur votre mail.

Veuillez formuler votre demande à info@brehatmurmure.bzh

Le financement de ce journal est à notre charge. Nous ne touchons aucune subvention de la mairie. Toutes vos participations financières ou matérielles, si petites soient-elles, seront les bienvenues. Les chèques sont à faire au nom de l'association « Bréhat Murmure ». MERCI